

Le 11 mars 2021
À Saint-Genis-Laval,

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 JANVIER 2021**

PARTICIPANTS :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK (à partir du point n°3), Yamina SERI, Emile BEYROUTI (à partir du point n°7°), Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM.

EXCUSÉS :

Etienne FILLOT, Jean-Christian DARNE.

POUVOIRS :

Etienne FILLOT à Françoise BÉRARD, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON.

Madame la Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Mme la MAIRE : « Bonsoir à tous les élus en présentiel et aux élus qui nous suivent à distance. Les règles de vote et de demande de parole sont les mêmes que précédemment.

Je déclare la séance du 28 janvier 2021 ouverte.

Avant de débiter la séance, je vous propose d'observer une minute de silence à la suite du drame qui s'est produit ce matin à Valence où une employée du Pôle Emploi et la Directrice des Ressources Humaines d'une société ont été assassinées.

Nous nous associons à la peine des familles et aux collègues endeuillés par cette terrible nouvelle.

Je tiens également à saluer le sang-froid des policiers qui se sont interposés avec courage pour éviter que l'auteur de ce drame ne fasse plus de victimes. »

(Une minute de silence est observée).

Mme la MAIRE : « Je vous remercie. L'actualité c'est aussi la crise sanitaire, qui se poursuit, malgré les nombreuses mesures prises. Une crise qui touche chaque pan de notre société et qui ne cesse de faire croître les inégalités. Nous avons tous ici le devoir de faire preuve de civisme et de responsabilité vis-à-vis des personnes qui sont les plus exposées : les personnes âgées, les commerçants, le personnel de santé, les aides à domicile, les restaurateurs et bien d'autres, qui ont tous besoin de nous.

C'est donc pour cela que j'ai proposé au Préfet que Saint-Genis-Laval puisse accueillir un centre de vaccination pour participer à l'effort commun et ainsi mettre un coup d'arrêt aux conséquences du virus.

Comme vous le savez, ces centres sont actuellement ouverts en fonction du nombre des vaccins qui peuvent être proposés. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la décision des autorités suite à notre proposition.

Enfin, l'actualité à Saint-Genis-Laval a été bien chargée ces derniers jours. En effet, vendredi dernier un incendie criminel a été déclenché dans les anciens locaux de la crèche Roule-Virou. J'espère vivement que les auteurs seront poursuivis puisque nous avons un projet social dans ces locaux et une nouvelle fois ce sont les Saint-Genois qui pâtissent des agissements d'une minorité.

En conséquence, ce matin, Monsieur HORNUS, est allé déposer la plainte de la Ville auprès de la Gendarmerie.

Ces points sur l'actualité étant effectués, je vous propose que Monsieur BÉJEAN procède à l'appel. »

(Monsieur BÉJEAN procède à l'appel).

Mme la MAIRE : « Merci Monsieur BÉJEAN. Si certains élus ont des soucis de connexion, n'hésitez pas à nous en faire part.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal et l'approbation du procès-verbal.

Souhaitez-vous prendre la parole par rapport au procès-verbal ? Non. Nous passons au vote.»

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions 2020-018 et 2021-001

Rapporteur : Madame Marylène MILLET

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMERO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2020-018	21/12/2020	ACCEPTATION INDEMNISATION SINISTRE MÂT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC LE 1ER JANVIER 2020	Le 1 janvier 2020, le véhicule d'un tiers identifié a percuté un mât d'éclairage public 42 rue des Collonges à Saint-Genis-Laval et l'a endommagé. Ce sinistre a été déclaré à l'assurance de la commune, la MAIF, le 22 janvier 2020 et une expertise a eu lieu le 22 septembre 2020 par le cabinet Eurexo groupe Prunay; Parallèlement, la MAIF propose à la Commune une indemnisation du sinistre à hauteur de 659,59 euros.
2021-001	18/01/2021	ACCEPTATION INDEMNISATION SINISTRE MAT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC LE 1ER JANVIER 2020	La décision n°2020-018 en date du 21 décembre 2021 portant acceptation d'indemnisation d'un sinistre sur un mât d'éclairage public le 1er janvier 2020 est retirée suite à une erreur de rédaction.

Mme la MAIRE : « Y a-t-il des questions complémentaires ? Non. »

- LE CONSEIL PREND ACTE -

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Société Publique Locale « Pôle Funéraire Public » - Rapport 2019

Rapporteur : Madame Françoise BÉRARD

Le Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon est une société publique locale, créée en 2016 par le syndicat intercommunal des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) regroupant les services funéraires municipaux de Lyon et Villeurbanne ainsi que l'ensemble des communes de l'agglomération lyonnaise qui le souhaitent.

Le Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon est notamment en charge du service extérieur des pompes funèbres et la gestion de chambres funéraires ainsi que d'un crématorium. Elle peut également proposer, sur le territoire des communes qui la composent, des équipements funéraires de proximité (chambres funéraires, agences pour l'organisation des funérailles).

La création du Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon est issue de la volonté d'optimiser la gestion de ce service à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, tout en

permettant aux élus de maîtriser non seulement les prix, mais surtout de proposer un service de qualité aux familles, tout en conservant les valeurs du service public.
La société publique locale est une société dont le capital est exclusivement détenu par les collectivités locales.

Par délibération en date du 14 mars 2017, la Ville est entrée au capital de la société publique locale dénommée « Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon » afin de permettre le développement d'une offre funéraire publique complémentaire sur son territoire aux services déjà proposés par d'autres opérateurs privés et cela pour un coût raisonnable notamment pour les personnes les plus démunies.

À ce titre, la mise en œuvre effective des services proposés par la SPL a débuté à compter de mars 2017.

Le Pôle Funéraire Public a pris en charge l'organisation de funérailles pour les Saint-Genois comme suit :

- en 2019, sur 74 inhumations réalisées à Saint-Genis-Laval, 4 ont été réalisées par le PFP,
- en 2020, sur 104 inhumations réalisées à Saint-Genis-Laval, aucune n'a été réalisée par le PFP.

Par ailleurs, la Ville a bénéficié des opérations de reprises de concessions depuis la signature de la convention (le 30 août 2018). 13 reprises de concessions ont été réalisées en 2019. Pour l'année 2020, 28 reprises de concessions ont été effectuées.

Conformément à la réglementation, un rapport annuel d'activité et bilan financier de la SPL est établi. Ce dernier a été validé en assemblée spéciale des actionnaires en séance du 11 décembre 2020. Il est ensuite porté à la connaissance du conseil municipal des collectivités membres, dont Saint-Genis-Laval, objet du présent rapport.

Ce dernier rappelle que l'exercice 2019 est le troisième exercice de la société publique locale et que le résultat net s'élève à - 653 919 euros pour un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 6 738 760 euros.

La société exerce son activité dans le cadre des délégations de services publics qui ont été confiées et dans le cadre des marchés "in house" qu'elle a contractés avec ses actionnaires, ce qui est le cas pour Saint-Genis-Laval concernant la reprise des concessions.

Les objectifs de la SPL à court terme sont notamment :

- s'implanter sur le territoire de ses actionnaires et particulièrement au sud lyonnais du fait de la proximité de l'hôpital et l'entrée au capital de nouveaux actionnaires (objectif développement territorial)

- la mise en place d'une certification début 2022 (objectif qualitatif)
- développement du partenariat avec le réseau mutualiste (la maison des obsèques)

Vu le code général notamment ses articles L1524-1 et suivants des Collectivités Territoriales,
Vu le code du commerce,
Vu la délibération n°03.2017.014 portant sur l'entrée de la ville de Saint-Genis-Laval au capital de la Société Publique Locale,
Vu la délibération du 11 décembre 2020 relative à l'approbation du rapport annuel 2019 par les membres du SPL,
Vu l'avis de la commission n°4 du 21 janvier 2021,
Vu l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport 2019 de la SPL "Pôle Funéraire Public" tel qu'annexé.

Mme la MAIRE : « Y a-t-il des demandes de paroles ? Non. »

- LE CONSEIL PREND ACTE -

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Modification de désignation d'un membre du conseil municipal titulaire au CA de l'OGEC
Rapporteur : Monsieur Patrick FAURE

Considérant que les statuts de certaines associations disposent que des membres du conseil municipal doivent être désignés pour représenter la commune au sein de leur conseil d'administration,

À ce titre, la ville est représentée au sein du conseil d'administration de l'OGEC par 1 représentant (1 titulaire et 1 suppléant), et a délibéré le 23 juillet dernier afin de désigner Mme Delphine CHAPUIS comme titulaire et Monsieur Jacky BEJEAN comme membre suppléant,

Considérant les enjeux, la délégation à l'enseignement confiée à Madame Laure LAURENT, et le souhait d'évolution porté respectivement par les 2 protagonistes, il est proposé que Mme LAURENT devienne titulaire.

Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération 07.020.036 du 23 juillet portant sur la désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'administration et des conseils d'écoles des établissements d'enseignement scolaire de la commune et la désignation de Mme Delphine CHAPUIS comme titulaire au sein du CA de l'OGEC ;

Vu l'avis de la commission n° 1 du 18 janvier 2021 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Madame Laure LAURENT comme membre titulaire représentant le Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'OGEC en remplacement de Madame Delphine CHAPUIS

Mme la MAIRE : « Y a-t-il des questions ? »

N. REDJEM : « Merci Madame la Maire. Je profite de cette délibération pour poser une question qui m'a été posée concernant la mise en place du dispositif particulier de scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Visiblement le décret du 30 décembre 2019, relatif aux modalités d'attribution des ressources dues aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire, régleme l'accompagnement financier de l'État aux communes en compensation de l'augmentation de leurs dépenses obligatoires résultant de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire. Cet accompagnement financier peut s'appliquer au titre des années scolaires 2020, 2021 et 2022.

Nous souhaiterions savoir comment se déroule cette scolarisation des enfants de moins de trois ans sur notre commune et combien d'enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées bénéficient de ce dispositif et connaître l'attribution des ressources supplémentaires consenties par l'État à ce titre. Merci de votre réponse. »

Mme la MAIRE : « Madame LAURENT va vous répondre. »

Mme LAURENT : « Aujourd'hui, nous sommes un peu dans le flou à ce sujet, car il y a eu une proposition de loi pour scolariser les enfants à partir de trois ans sur laquelle l'État semble revenir aujourd'hui sous condition d'un projet pédagogique accepté par l'Éducation Nationale.

En fait, on ne peut pas aujourd'hui avoir une idée du nombre d'enfants qui seront scolarisés complètement alors qu'ils n'avaient pas été prévus par la famille. C'est encore très flou. Il ne semble pas non plus qu'il y ait des annonces de participation auprès des communes pour

l'année en cours. Ce sera peut-être pour la rentrée prochaine ou alors nous n'avons pas encore les informations.

En tout cas, la mise en place totale ne semble pas se profiler pour la rentrée prochaine. Il y a encore un décret à paraître beaucoup plus précis pour que l'on puisse prendre des dispositions et avoir une notion du volume des enfants, que ce soit dans le privé ou le public et que l'on ait une construction de projets autour de cela. »

Mme la MAIRE : « *Merci Madame LAURENT. Dès que nous aurons des informations complémentaires, nous pourrons en reparler pour voir concrètement comment on peut le mettre à l'ordre du jour de la Commission qui parle des affaires scolaires. Madame LAURENT vous fera un retour.*

Y a-t-il d'autres questions ? »

Mme NAVILLE : « *Madame la Maire, chers collègues, la représentation de la Ville au sein de l'OGEC est une représentation importante, car l'OGEC est un acteur majeur de l'éducation sur le territoire communal, que nous avons toujours soutenu.*

Nous vous invitons donc à garantir une stabilité des interlocuteurs pour les partenaires de la Ville.

Néanmoins, s'agissant d'une mesure d'organisation interne de votre majorité, nous ne prendrons pas part au vote et nous nous abstenons. »

Mme la MAIRE : « *Merci. Avez-vous d'autres remarques ? Non. Nous passons au vote. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE Motion adoptée par 28 voix
Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.**

6 abstention(s) :

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

5. ENSEIGNEMENT

Subvention annuelle des temps d'Activités Périscolaires 2020-2021 - Modification de destinataire

Rapporteur : Madame Sonia MONFORT

Par délibération n°09.2020.055 du 10 septembre 2020, le Conseil municipal approuvait la programmation 2020-2021 des Temps d'Activités Périscolaires et les structures et associations auxquelles la subvention y afférant serait versée.

Le bénéficiaire de la subvention relative à l'atelier de danse contemporaine a été identifié dans cette délibération au nom de «COMBESCOT », or, l'animatrice travaillant dorénavant pour l'association « LA ROUQUINE », les crédits votés pour l'activité de danse contemporaine seront réaffectés en conséquence.

Ainsi, le tableau d'attribution des subventions est modifié comme suit :

ASSOCIATION	ACTIVITES	Montant 1ère période De septembre 2020 à décembre 2020	Montant 2ème période De janvier 2021 à mars 2021	Montant 3ème période D'avril 2021 à juillet 2021	Total Année scolaire 2020/2021
La Rouquine	Danse contemporaine	700 €	600 €	1 050 €	2 350,00 €

Vu la délibération N°09.2020.055 du 10 septembre 2020 approuvant l'attribution des subventions et leur versement aux structures intervenant sur le temps périscolaire dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), particulièrement 2350€ à l'attention de « Combescot » au titre de l'activité danse contemporaine pour l'année scolaire 2020/2021 ;

Vu l'avis de la commission 1 du 18 janvier 2021 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Considérant la nécessité de modifier le destinataire de la subvention relative à l'activité danse contemporaine au regard de l'évolution du porteur de projet ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ABROGER** la subvention 2020-2021 de 2 350 € à l'attention de « Combescot » tel que délibéré le 10 septembre 2020 ;

- **ATTRIBUER** la subvention 2020-2021 de 2 350 € à « La Rouquine » dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires pour l'animation de l'atelier de danse contemporaine ;

- **DIRE** que les crédits seront budgétés sur le budget principal de la Ville sur l'exercice 2020 et 2021 compte 6574.

Mme la MAIRE : « *Merci. Avez-vous des questions ? Non. N'hésitez pas, ceux qui sont en distanciel, à signaler votre présence si vous souhaitez intervenir. Nous passons au vote.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

M. BÉJEAN : « *Madame la Maire, chers collègues élus, Mesdames et Messieurs les citoyens derrière vos écrans, ce jour est important pour notre collectivité, car c'est la première fois que la municipalité de Saint-Genis-Laval va présenter une délibération dédiée aux égalités.*

Cette délibération représente la première pierre des multiples actions que notre équipe « Aimer Saint-Genis » portera haut et fort pour que personne ne soit oublié dans son quotidien.

Je vais vous présenter la délibération portant sur le bilan et perspectives relatifs à l'égalité professionnelle. »

6. ÉGALITÉ

Bilan et perspectives relatifs à l'égalité professionnelle

Rapporteur : Monsieur Jacky BÉJEAN

La loi n°2014-873 du 4 Août 2014 portant égalité réelle entre les femmes et les hommes a institué certaines obligations aux collectivités de plus de 20 000 habitants, notamment la présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes lors du débat d'orientation budgétaire.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 Août 2019, dans son décret du 4 Mai 2020 a renforcé ces obligations.

Dorénavant les collectivités doivent établir un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, plan d'actions qui se décline en 4 axes, à savoir :

1. évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
2. garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
3. favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

4. prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

La Ville de Saint-Genis-Laval présente ainsi pour la première fois une délibération dédiée à un état des lieux sur la situation de la collectivité à travers des indicateurs relatifs à la situation comparée (rapport présenté en annexe).

La collectivité de Saint-Genis-Laval est une collectivité fortement féminisée : 67 % des agents sont des femmes au 31/12/2019, chiffre constant au fil des années. Pour comparaison, au niveau national, 61 % des fonctionnaires territoriaux sont des femmes.

Le taux de féminisation des fonctions d'encadrement se situe en revanche à 62,17 %.

Les cadres d'emplois les plus féminisés restent les métiers relevant de la filière médico-sociale et du secteur administratif (Éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultrice, ATSEM, adjointes administratives...). En revanche, les métiers les plus masculinisés relèvent de la filière technique (gardiens, adjoints techniques, jardiniers...)

Aussi, au regard des objectifs posés par la Loi du 6 août 2019 et des indicateurs relatifs à la situation comparée, la collectivité propose de mettre en place les actions suivantes :

1^{er} objectif : évaluer, prévenir, et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :

- Porter une attention particulière aux enjeux de l'égalité femmes-hommes lors d'évolutions concernant le régime indemnitaire.
- Informer les agents concernés de l'impact du temps partiel ou des interruptions de carrière sur les rémunérations et/ou la retraite.
- Sensibiliser les agents à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations.

2^{ème} objectif : garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,

- Sensibiliser les acteurs du recrutement et de la mobilité à un recrutement sans discrimination et sans stéréotype.
- Veiller à féminiser les titres et fonctions des agents pour que les femmes comme les hommes puissent s'approprier les emplois ou les carrières dites « genrées ».
- Communiquer sur des portraits de femmes et d'hommes dans des métiers traditionnellement masculins ou féminins, et ainsi permettre aux jeunes de se projeter sur des métiers traditionnellement masculins ou féminins.

3^{ème} objectif : favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

- Au sein du règlement de l'organisation et de la gestion du temps de travail, porter une attention particulière aux horaires de réunion.
- Structurer les outils de suivi de la mixité et construire les indicateurs annuels chiffrés et pertinents pour mesurer l'évolution et mettre en place des actions correctives.

4^{ème} objectif : prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

- Informer et sensibiliser les agents pour lutter contre les violences physiques, verbales et les comportements et propos sexistes.
- Instaurer, par l'intermédiaire d'un conventionnement avec le Centre de Gestion 69, le dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Vu la loi n° 2014-873 du 4 Août 2014 portant égalité réelle entre les femmes et les hommes;

Vu la loi de transformation de la fonction publique du 6 Août 2019;

Vu le décret du 4 Mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique;

Vu l'avis de la commission 1 du 18 janvier 2021;

Vu l'exposé du rapporteur;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des éléments du diagnostic sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- **VALIDER** les actions proposées ci-dessus.

Mme la MAIRE : « *Merci Monsieur BÉJEAN. Y a-t-il des observations ou des questions ?* »

M. BAGNON : « *Merci Madame la Maire. C'est l'occasion de vous adresser avec mon groupe nos meilleurs vœux ainsi qu'à tous les Saint-Genois qui nous écoutent.*

Nous avons quelques remarques et nous avons pris connaissance du rapport. Nous nous étonnons du fait que seulement certains éléments du rapport égalité hommes/femmes nous aient été transmis. Nous aurions souhaité l'avoir en intégralité puisque Les quelques indicateurs qui nous ont été transmis sont plutôt positifs. On ne note pas de grandes disparités ce dont nous nous réjouissons, mais sur la question particulièrement sensible de la rémunération, nous souhaiterions avoir l'ensemble des éléments. Cela nous paraît déterminant par rapport au plan d'actions engagé.

Quant à ce plan d'actions, c'est une première pour la Ville de Saint-Genis-Laval, mais nous trouvons certaines actions encore un peu floues. Nous souhaiterions qu'elles soient étoffées.

Nous vous proposons de nous associer à la démarche.

Voilà en substance ce que je voulais vous dire. Notre groupe affirme son engagement à vos côtés et aux côtés de votre majorité en faveur de l'égalité femmes/hommes et sur la mise en œuvre de ce plan d'actions, que nous souhaitons voir étoffer. C'est d'ailleurs pour cela que nous nous abstiendrons. »

Mme la MAIRE : « *Merci. Je vais laisser Monsieur BÉJEAN vous répondre.*

Effectivement, comme vous l'avez souligné, c'est la première fois qu'un adjoint, Monsieur BÉJEAN, est au numérique et à l'égalité femmes/hommes et qu'il y a également une conseillère municipale déléguée, Camille EL BATAL, en distanciel ce soir, aux égalités.

Ceci étant dit, je laisse Monsieur BÉJEAN vous répondre sur le fond, notamment par rapport à votre demande sur l'étoffement du plan. »

M. BÉJEAN : « *Merci Madame la Maire. Merci Monsieur BAGNON pour vos questions. Tout d'abord, pour l'intégralité du rapport, il faut savoir qu'il n'est pas réalisé par nous-mêmes, mais par le Centre de gestion du Rhône et qu'au moment de la Commission nous n'avions pas tout à fait les éléments justes. Nous avons refait des demandes au CDG pour corriger les chiffres, mais en toute transparente nous pourrions vous fournir le document quand il sera finalisé.*

Concernant le plan d'actions, nous l'avons travaillé en interne avec Madame DE LA CHAPELLE, la direction des Ressources Humaines, Madame EL-BATAL et moi-même. Nous avons sélectionné des actions qui peuvent être réalisées et surtout mesurables pour l'année à venir afin d'améliorer les choses pour les années suivantes.

Une remarque : je suis surpris que vous souhaitiez participer aux actions parce que nous avons réuni une Commission et Monsieur PEREZ, qui participe à la Commission numéro 1 n'a fait part d'aucune remarque ni question ce jour-là.

Je vous remercie. »

Mme la MAIRE : « *Pour compléter, lors des Commissions, il serait intéressant que l'on puisse avoir un travail et des échanges. S'il y a des souhaits de participer c'est aussi le lieu pour pouvoir en discuter, notamment pour faire vos propositions, qui pourraient être reprises pour étoffer les actions, comme vous le dites.*

Nous passons au vote. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL PREND ACTE DE CETTE DELIBERATION -

Mme la MAIRE : « *Mesdames ROTIVEL et NAVILLE, il serait sympathique d'arrêter vos conversations parallèles, qui sont assez perturbantes. Je comprends que le format soit particulier, mais je vous remercie d'écouter votre collègue élue. »*

Mme NAVILLE : « *Nous vous informons que le dispositif pour voter en distanciel ne fonctionne pas. »*

Mme la MAIRE : « *Il serait bien de le signaler à l'assemblée plutôt qu'à votre voisine. Je vous remercie. S'il y a un souci pour le vote, on fera revoter les délibérations qui n'ont pas pu être votées. »*

M. CHAMP : « *Le sondage est en cours sur la délibération N°5. J'ai envoyé un message sur le tchat. »*

Mme la MAIRE : « *Merci. Vous voyez, on s'occupe de tout. Faut-il laisser un temps supplémentaire, pour cette délibération ? »*

M. CHAMP : « *Nous allons attendre que le vote de la N°5 soit terminé, car la délibération N°6 n'est pas votée non plus. »*

Mme la MAIRE : « *Je rappelle qu'il faut aller dans le tchat. Une question vous est posée et vous répondez si vous êtes pour, contre ou si vous vous abstenez. Merci. Si vous avez un souci pour voter, vous pouvez aussi envoyer un message à Xavier CHAMP ou envoyer un message via le tchat pour que l'on puisse prendre en compte votre vote.*

Je vous précise que nous allons vous faire une présentation visuelle pour le rapport d'Orientations Budgétaires 2021. »

7. FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires 2021 - Tous budgets

Rapporteur : Madame Françoise BÉRARD

Le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix futurs qui seront évoqués lors du vote du budget primitif.

Il présente le contexte économique local et national, des informations d'ordre financières, budgétaires et réglementaires (loi de finances) ainsi que la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur les budgets 2021 et suivants.

I - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE FINANCIER, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

Comme dans de nombreux pays, le contexte sanitaire a imposé en 2020 à l'État d'instaurer un état d'urgence sanitaire et un double confinement qui a contraint les acteurs économiques et sociaux français d'arrêter certaines activités et de modifier fondamentalement leur mode de vie ou le fonctionnement de leur structure.

Les impacts sont nombreux, significatifs, ininterrompus et certains ne sont pas encore connus. Il en résulte des conséquences très significatives sur le contexte qui sont caractérisées par une grande volatilité résultant des indicateurs de santé publique, de l'évolution de cette pandémie mondiale dans toutes ses formes (virus, variant anglais ou sud-africain) ou des réponses apportées par les acteurs privés et publics de la santé (rythmes de production et mise à disposition des vaccins, diffusion des masques, des tests). L'obsolescence des informations est très rapide

aussi les principaux indicateurs habituels seront présentés avec les réserves que la situation impose.

A - Environnement, contexte macro-économique et territorial

Le climat international est marqué par de nombreuses incertitudes liées notamment aux comportements des acteurs majeurs

Le 1^{er} janvier 2021 a marqué la fin de la période de transition au cours de laquelle le droit de l'Union continuait de s'appliquer au Royaume-Uni. Un accord de commerce et de coopération a pu être signé le 30 décembre 2020 et détermine les règles applicables aux relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne dans un certain nombre de domaines.

Le gouvernement a intégré dans la loi de finances pour 2021 différentes mesures visant à atténuer les conséquences économiques de l'épidémie (mise à l'arrêt de certaines activités, dégradation du marché du travail et de l'emploi, baisse des salaires, des revenus des ménages et de la consommation).

Les populations fragiles ont été touchées et cela a contribué à accroître les inégalités et les déséquilibres (dans le domaine scolaire, de l'accès au numérique, du logement, des violences intra familiales...).

Examinons tout d'abord les principales données économiques.

L'inflation

Elle s'est maintenue à un niveau assez faible comme les années précédentes. En 2020, les évolutions ont été variables, mais très modérées suivant les biens et les services considérés (dépenses de transport, prix de l'énergie, denrées alimentaires, ...). En décembre 2020, elle était à +0,2% sur un an. Les perspectives 2021 sont similaires puisque l'évolution de l'inflation reste, en plus des traditionnelles incertitudes concernant les prix des matières premières, de l'énergie et du pétrole, conditionnée par la situation sanitaire nationale et internationale. « Au premier semestre 2021, l'inflation se reprendrait un peu, soutenue par les prix de l'énergie » (source : INSEE, note de conjoncture du 15/12/2020).

Le taux de chômage

Il convient de souligner que ce contexte a dégradé la situation sur le plan de l'emploi au niveau national et local. De nombreuses mesures d'accompagnement ont été mises en place par l'État, la région Auvergne Rhône Alpes, la Métropole de Lyon, les communes, mais le taux reste plus élevé qu'avant la crise sanitaire.

D'après l'INSEE, « au troisième trimestre 2020, le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT atteint 2,7 millions de personnes en France (hors Mayotte), en hausse de 628 000 personnes. Sur ce trimestre, le taux de chômage au sens du BIT bondit de 1,9 point, à 9,0 % de la population active, après une baisse de 0,7 point le trimestre précédent. Il se situe 0,9 point au-dessus de son niveau d'avant-crise sanitaire [...] (de) 2019 ».

De manière synthétique, toutes les publications illustrent les différentes tendances figurant ci-dessous : hausse du chômage, inflation faible, croissance négative en 2020.

SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

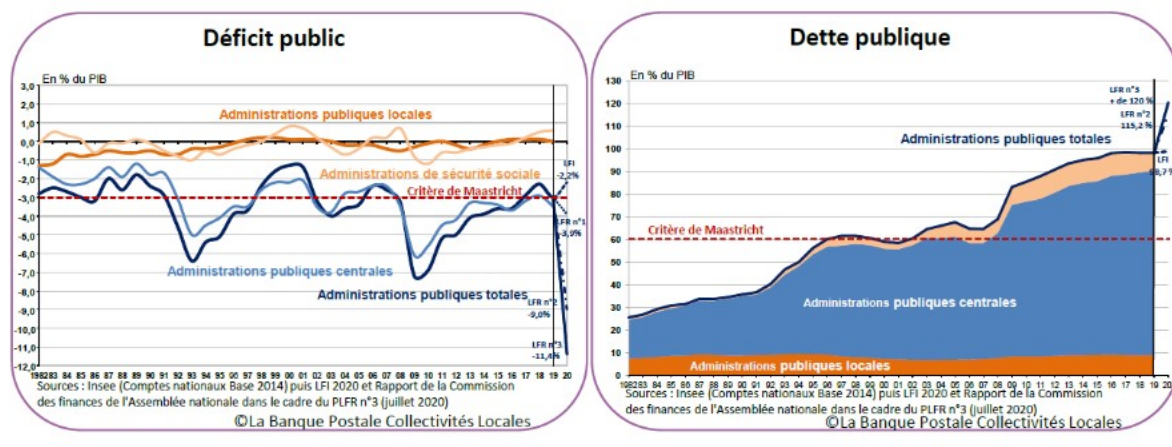
En %	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel	1,5	- 8,7	7,4
Indice des prix à la consommation harmonisé	1,3	0,5	0,6
Taux de chômage (BIT, France entière, en % de la population active au T4 de l'année)	8,4	9,1	11,1

Source : Insee en 2019 puis projections Banque de France (Projections macroéconomiques - Septembre 2020).

Concernant 2021, s'il est possible d'avancer que l'inflation restera durablement faible, les niveaux de chômage, d'activité ou de croissance ne peuvent pas être prévus de manière fiable tant la situation sanitaire reste imprévisible (variants du covid,...).

B - Les prévisions pour les finances publiques

Pour mémoire le déficit public doit être inférieur au seuil des 3 % du PIB et la dette publique devrait être inférieure à 60 % du PIB. Notons toutefois que « grâce aux importants efforts de redressement des comptes publics réalisés en début de quinquennat, le gouvernement avait ramené le solde public consolidé en dessous du seuil des 3 % du PIB. Pour la première fois depuis 2001, celui-ci a en effet atteint -2,3 % en 2018 et -2,1 % en 2019 » [...] (Source PLF 2021). La France venait de sortir de la procédure pour déficit excessif. Il convient toutefois de souligner que les administrations publiques locales contrairement à l'État présentent des ratios stabilisés et maîtrisés.



La situation très dégradée actuellement ne devrait pas pouvoir être rapidement améliorée du fait de la persistance des mesures gouvernementales visant à lutter contre la propagation du virus. Le gouvernement table en définitive, en 2021, sur une croissance à 6%, un déficit public de 8,5% et une dette publique évaluée à 122,4% du PIB.

Le respect de ces soldes permet dans l'absolu aux collectivités publiques de renforcer leurs capacités d'actions, mais cela est devenu très secondaire pour l'ensemble des pays de l'Union européenne et plus largement au sein des pays développés au vu des conséquences sanitaires, économiques et sociales des différentes vagues (et répliques) épidémiques créées par le virus du Covid-19. Sur le long terme, les conséquences ne sont bien évidemment pas indolores pour l'économie, les collectivités publiques ainsi que les ménages qui seront probablement amenés à faire des efforts significatifs de manière pérenne.

C - Les principales mesures concernant les collectivités dans les lois de Finances

Il est proposé d'aborder successivement l'application effectuée des principales mesures précédentes, l'évolution de l'enveloppe normée et des concours financiers ainsi que les éléments des lois finances 2021 qui concernent la ville de Saint-Genis-Laval.

La poursuite des mesures :

Il convient de s'intéresser tout particulièrement à la réforme de la taxe d'habitation et aux contrats de confiance conclus par l'État avec les plus grandes collectivités locales.

- La réforme sur la taxe d'habitation a réduit la pression fiscale sur les ménages et a augmenté leur pouvoir d'achat. Le mécanisme reste soumis aux conditions de ressources détaillées l'année dernière. 80% des foyers ont été dispensés du paiement de la taxe d'habitation (TH) au titre de leur résidence principale. L'objectif a été atteint de manière progressive ces trois dernières années pour les foyers concernés (avec un niveau de dégrèvement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020).
- La taxe d'habitation sera réduite (à situation personnelle constante) à partir de 2021 puis complètement supprimée à partir de 2023 pour les 20% de

contribuables qui restent assujettis au titre de leur résidence principale. De manière concrète, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 puis de 100% en 2023.

- À Saint-Genis-Laval, d'après les informations communiquées fin 2020 par l'État, plus de quatre millions d'euros d'impôts (4 187 804€) ont été pris en charge par l'État à la place des 5167 foyers Saint-Genois concernés par la réforme (soit 71% des recettes de taxe d'habitation de la commune). Comme les années précédentes, l'État a bien versé en 2020 l'exacte contrepartie à la ville de Saint-Genis-Laval en intégrant l'évolution des bases fiscales.

En 2021, la ville ne percevra donc plus les recettes de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui disparaît complètement du budget communal. L'État s'étant engagé à garantir le même niveau de ressources aux collectivités locales, la ville de Saint-Genis-Laval comme les autres communes de l'agglomération va percevoir à la place la taxe foncière de la Métropole de Lyon (qui elle n'en percevra plus en 2021). Ce mécanisme de transfert est complètement neutre sur 2021 pour le contribuable qui paie à l'un au lieu de payer à l'autre. C'est un jeu de vases communicants. L'État avait prévu dans sa réforme fiscale le transfert d'autres ressources en faveur de la métropole, de la région Auvergne Rhône Alpes de façon à ce que les contribuables paient moins d'impôts et que le niveau des ressources aux collectivités locales soit maintenu. Un accord de méthode a été signé le 30 juillet dernier par l'État et les régions qui percevront à la place une fraction de la TVA. Il résulte de cette réforme une diminution de l'autonomie financière locale du fait de compensations qui sont déconnectées du développement du territoire.

À ce jour les données communales individuelles n'ont pas été communiquées par l'État.

- Le contrat de confiance concerne 322 collectivités locales. Des objectifs en matière d'endettement (capacité de désendettement plafonnée à 12 ans pour les communes) et à la progression des dépenses réelles de fonctionnement (+1,2% entre 2018 et 2022) avaient été fixées de façon à ce que les collectivités locales contribuent au respect des critères de Maastricht par l'État français.

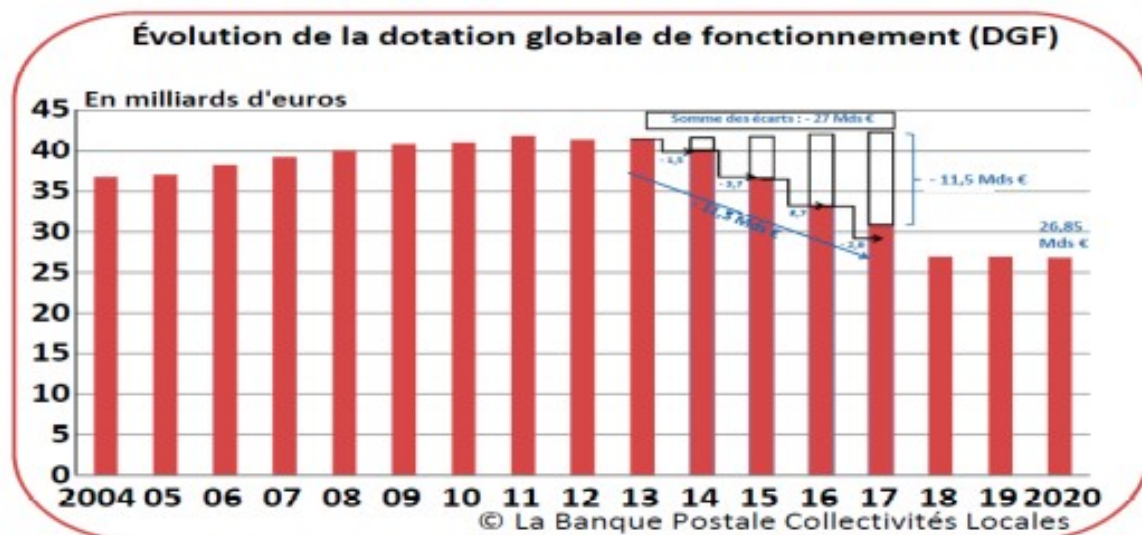
Le caractère récent de ce mécanisme pluriannuel ne permet pas encore son évaluation complète, mais les normes d'évolution des dépenses de fonctionnement et d'endettement fixées ont dans l'ensemble toutes été respectées. Les premiers résultats étaient concluants et ce système pourrait être une alternative pérenne à des baisses de recettes cumulées et imposées par l'État aux collectivités locales. La Métropole de Lyon a bien rempli ses obligations au titre des années précédentes et présentait ainsi une capacité de désendettement inférieure aux plafonds fixés.

Il est à noter que l'État a choisi dernièrement au vu de la situation sanitaire de mettre ce mécanisme entre parenthèses de manière à ce que les collectivités locales puissent pleinement accompagner leurs habitants (distributions de masques, mise en place et actualisation des protocoles sanitaires ; organisation financement et réalisation de tests) et participer à la relance économique au regard de leur proximité et de leur lien direct avec les habitants et les différents acteurs du territoire.

L'enveloppe normée

L'État verse aux collectivités locales des concours financiers qu'il prélève sur ses recettes (43,2 Md€ en 2021). Ils sont regroupés depuis 1996 dans une enveloppe dite « normée » dont le montant total est fixé chaque année par la loi de finances. Ces différentes recettes sont interdépendantes. La progression de l'une est neutralisée mécaniquement par la baisse de l'autre afin que le total financé par l'État soit chaque année identique sauf réforme fiscale ou structurelle particulière.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2021 a été presque stabilisée à 26,75 Md€ (-100 M€), conformément la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.



La stabilité du montant global et national de la DGF masque toujours certaines variations individuelles et les montants définitifs ne sont connus par les collectivités locales qu'après la publication des montants calculés par les services de l'État (0,95 M€ perçu en définitive par Saint-Genis-Laval en 2020).

Une péréquation confortée par les collectivités locales au sein de l'enveloppe normée :

Comme en 2019 et en 2020, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. L'augmentation de la péréquation de 180 millions d'euros est financée, comme les années précédentes, intégralement par la DGF des communes et des EPCI. Ce mode de financement de la péréquation contribue à faire porter le soutien aux collectivités par d'autres collectivités locales et non plus par l'État lui-même.

La ville de Saint-Genis-Laval est contrainte de financer cette péréquation sans en bénéficier, car elle n'est éligible à aucune de ces deux recettes.

Le Fonds national de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est reconduit

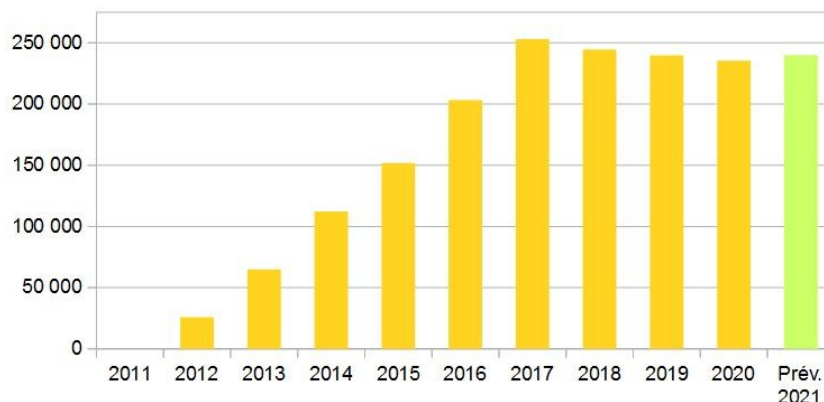
Le FPIC a été instauré par la loi de finances 2011 pour 2012 en vue d'assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Il s'agit d'une mesure de péréquation, dite horizontale, qui est toujours financée totalement par et à destination des collectivités locales. Il est globalement encore stabilisé nationalement en 2021 et le montant redistribué reste d'un milliard d'euros.

La hausse supplémentaire nationale initialement prévue pour 2018 n'est toujours pas rétablie en 2021 ce qui permet de limiter les variations individuelles et stabilise les dépenses des contributeurs comme Saint-Genis-Laval et la Métropole de Lyon.

La dépense était de 33,56 millions d'euros pour l'agglomération lyonnaise en 2020 dont 19,56 M€ à la charge de la Métropole de Lyon et 235 571€ à la charge de la Ville de Saint-Genis-Laval.

Le niveau de contribution pour 2020 est donc reconduit en 2021.

FPIC (en €) : une dépense communale stabilisée



Un soutien aux particuliers et à l'activité économique :

La loi de finances pour 2021 a pour objectif de soutenir le plan France Relance de 100 milliards déployé par le gouvernement autour de 3 priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ces mesures visent notamment à soutenir la consommation et l'investissement des entreprises et des particuliers tout en les orientant vers des comportements vertueux (mobilité décarbonée, isolation, numérique, relocalisation, innovation), à garantir un minimum de ressources pour les personnes (saisonniers, activités artistiques et culturelles, emplois liés par exemple à la restauration, à l'aéronautique, ...) ou les structures fermées ou touchées (du fait du couvre-feu et/ou de la nécessité de réduire les interactions sociales, ...)

La situation est très délicate malgré tous les dispositifs mis en place :

- Pour soutenir les entreprises (10 milliards d'euros) : baisse des impôts de production, poursuite de la baisse des impôts sur les sociétés, réduction de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, crédit d'impôt pour encourager les entreprises agricoles à sortir du glyphosate,
- Pour permettre aux salariés (11 milliards) de conserver leur emploi : avec le financement des dispositifs de chômage partiel et d'activité partielle de longue durée,
- Pour aider d'urgence les secteurs les plus affectés et meurtris par la crise (20 milliards) comme la restauration, l'évènementiel, les loisirs, le sport, le secteur de la montagne, ...
- Pour accompagner les jeunes : garanties jeunes, bourses, 4 milliards pour les aider à faire leur entrée dans la vie professionnelle (moyens supplémentaires pour l'alternance, l'augmentation du nombre de formations qualifiantes, ...),
- Pour les particuliers : maintien du calendrier de suppression de la taxe d'habitation, bonus écologique abaissé pour l'achat d'un véhicule électrique neuf, élargissement du dispositif *Ma prim' renov'* pour favoriser la rénovation qualitative des bâtiments privés, ...

II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET SES PERSPECTIVES

Il est proposé d'examiner maintenant les principales caractéristiques ou tendances de la section de fonctionnement ainsi que la situation de la Ville en matière d'endettement.

A - La section de fonctionnement

L'année 2020 aura été atypique également sur le plan budgétaire. Le budget de fonctionnement 2020 avait été conçu avec la volonté de financer les projets d'investissement sans toucher à la fiscalité ni recourir à l'endettement.

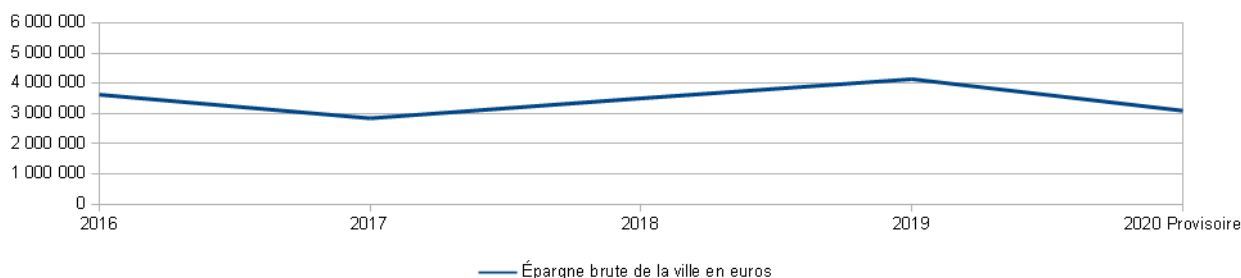
Au vu de la crise sanitaire, le budget initialement conçu a bien évidemment été modifié pour réduire les dépenses et les recettes de fonctionnement ainsi que la pression fiscale communale.

La réglementation comptable précise que les crédits budgétaires sont limitatifs et globaux ; ce qui implique que l'exécution budgétaire est limitée par l'autorisation préalable qui est donnée par le conseil municipal lors du vote du budget primitif. La préparation du budget 2021 a commencé avant le deuxième confinement et a intégré des prévisions de dépenses et de recettes en partant de l'hypothèse que la situation sanitaire ne serait pas bloquante pour la réalisation des projets, la proposition d'activités et d'évènements aux Saint-Genois.

Bien que la situation et les perspectives ne soient *a priori* pas favorables, la municipalité maintient son objectif de poursuivre une politique de soutien aux commerçants, aux familles et aux personnes âgées de la commune afin d'éviter que ne se délite le lien qui unit les Saint-Genois. Maintenir une activité de proximité est donc primordial, quel que soit le contexte.

Au vu de la réglementation et du contexte sanitaire actuel, le budget 2021 sera présenté en inscrivant la totalité des projets en dépenses comme en recettes. Cela permettra à la ville de Saint-Genis-Laval de ne pas être bloquée et pourra donner lieu à des ajustements en cours d'année par décision modificative si les écarts devenaient substantiels du fait de l'évolution du contexte sanitaire.

Graphique de l'évolution de l'épargne brute communale :



Le résultat dégagé en 2020 sera significatif et contribuera à financer une partie des investissements qui seront inscrits et proposés dès le budget 2021. Il résulte des efforts de gestion qui ont été réalisés en 2020 visant à optimiser chaque dépense et chaque recette, du report ou de l'annulation d'activités en raison du contexte sanitaire et aussi d'éléments conjoncturels qui ont été plus favorables que prévus (droits de mutation en matière immobilière).

Les principales tendances en matière de dépenses puis de recettes vont maintenant être successivement abordées.

Les dépenses de fonctionnement

L'année 2021 sera caractérisée par certaines dépenses supplémentaires incompressibles et exogènes classiques comme celles relatives à l'organisation des élections régionales ou conjoncturelles qui se sont ajoutées du fait de la crise sanitaire (achat de masques et de dispositifs de protection, produits pour nettoyer les espaces de travail ou d'accueil du public, organisation de campagnes sanitaires, ...).

La municipalité poursuit donc sa volonté d'aller vers une plus grande et une meilleure optimisation des charges à caractère général notamment en budgétant des investissements qui répondent aux besoins et intègrent une dimension environnementale de nature à réduire les consommations (d'eau, d'électricité, de chauffage, ...). Il s'agit par exemple de renforcer l'isolation des bâtiments neufs ou lors d'une rénovation (isolation des murs, des toitures, installations de cuves pour récupérer l'eau, installation photovoltaïque,...).

La mutualisation, l'optimisation et d'une manière générale la rationalisation de la commande publique sera accentuée en vue de diminuer les coûts tout en améliorant la qualité globale de l'achat, notamment sur le plan environnemental et responsable. La recherche systématique de subventions pour chacun des projets

permettra également de mener à bien un maximum de projets, sans que cela ne pèse plus que de raison sur la gestion et les finances de la Ville.
Le mouvement de réduction des charges à caractère général, bien que soumis au contexte dans lequel il s'inscrit, permettra à l'équipe municipale de réaliser les projets que les Saint-Genois ont choisis en apportant leur confiance à cette majorité.

Voici ci-dessous les principales orientations envisagées sur le mandat :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Lancer le Programme de Réussite Educative Saint Genois							
Créer le Conseil Municipal des Jeunes							
Créer une ludothèque et diversifier de l'offre de gardes d'enfants							
Proposer une mutuelle communale							
Créer et mettre en place d'un contrat local de santé							
Créer le conseil des aînés							
Lancer le plan de développement de l'habitat solidaire							
Constituer les comités de quartier							
Créer le trophée des sports							
Organiser les assises des associations : 1ère édition							
Renforcer les outils et de l'accompagnement pour les associations							
Développer les actions culturelles pour tous et les jumelages							
Créer une fête de la ville							
Animer le « dimanche au centre ville »							
Définir une stratégie filière agricole et économie solidaire							
Une foire de la Sainte Catherine repensée							
Inciter et accompagner des actions environnementales							
Développer la pratique du vélo (ambassadeurs, ateliers, animations)							
Repenser la circulation et le stationnement (commission des flux, liaisons, aménagements, ...)							
Proposer un plateau nature piéton et festif							
Renforcer la police municipale en proximité et constitution d'un réseau en matière de sécurité							
Constituer et développer les patrouilles nocturnes							
Mutualiser des moyens en intercommunalité (sport, sécurité, CSU...)							
Mettre en place d'une politique d'achats groupés							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Les autres charges de gestion courante seront ajustées dans le cadre de la préparation du budget en fonction des projets, des opportunités notamment en termes de financement. Elles intégreront les subventions au CCAS (actions santé, aide aux aidants, projets d'établissement pour les résidences) et au Budget annexe La Mouche (projet de médiation cinéma et d'actions culturelles éducatives, programmation culturelle hors les murs). Le Programme de réussite éducative (PRE) pourra ainsi par exemple être mis en œuvre et porté budgétairement dès 2021 par le CCAS.

Le vote formel des subventions sera proposé par différents projets de délibérations ad-hoc au conseil municipal du mois de mars en tenant compte principalement des demandes formulées, des projets présentés ainsi que des impacts des confinements et de la situation sanitaire sur chaque acteur et partenaire associatif. L'enveloppe budgétaire globalement affectée aux subventions en numéraire sera à minima maintenue et calculée en fonction des demandes associatives et des réponses que souhaitera et pourra apporter la ville aux associations de manière individuelle et collective. Les assises de la vie associative et différents événements seront de nature à renforcer les partenariats.

Les atténuations de produits seront constituées comme chaque année du FPIC dont le montant sera budgété en fonction des développements précédents et du prélèvement SRU qui est calculé en fonction du nombre manquant de logements conventionnés (dits SRU). Le FPIC sera majoré, car les efforts réalisés et les projets soutenus précédemment n'ont pas été jugés suffisants par l'État. Paradoxalement, comme les années précédentes, les conditions de financements sur les marchés financiers restent attractives et stabilisées à des niveaux de taux très bas ; ce qui permet aux collectivités publiques et tout particulièrement à la ville de Saint-Genis-Laval de réduire leurs charges financières grâce également la qualité des négociations menées précédemment (-25 k€ par rapport au BP 2020).

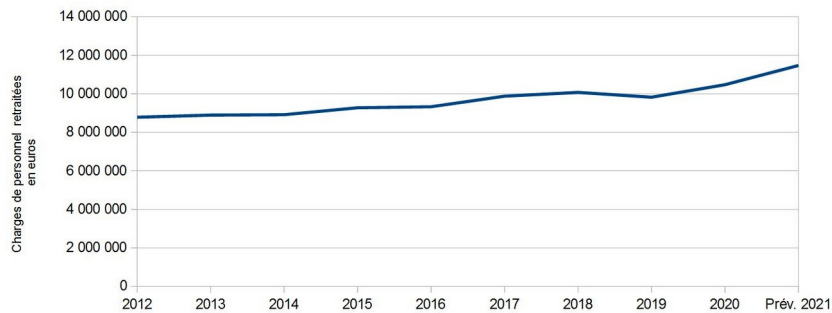
Ressources humaines et masse salariale

La collectivité rajeunit régulièrement ses effectifs lors des recrutements et bénéficie ainsi de ce fait d'une baisse de sa masse salariale. Pour autant, la part des plus de 55 ans augmente de 4 points dans l'effectif (en 2019) et atteint 26,67 % des agents. De fait, cette structuration affecte la masse salariale avec l'avancement de carrière des agents, « glissement vieillissement-technicité » (GVT), qui correspond à l'évolution de la masse salariale à effectif constant : avancement d'échelons, de grade ou changement de cadres d'emplois (88 000€ pour 2021). Par ailleurs, pour la dernière année, le dispositif Parcours professionnels carrières et rémunération (PPCR) mis en place en 2017, affectera la masse salariale.

Enfin, les évolutions réglementaires, telles que l'évolution du SMIC, ou conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6/08/2019 - l'instauration d'une prime de précarité pour certains contrats à durée indéterminée, affecteront le budget 2021 à hauteur de 20 000 €.

Les raisons de l'augmentation de la masse salariale sont donc nombreuses et résident en des éléments conjoncturels et structurels.

En dernier lieu, en ce début de mandature, il est nécessaire d'adapter l'organisation de l'administration pour répondre aux nouvelles orientations souhaitées par la majorité municipale. Ainsi des créations de postes sont prévues, telles que notamment le recrutement de nouveaux agents au sein de la police municipale, ou pour renforcer la capacité d'action des services.

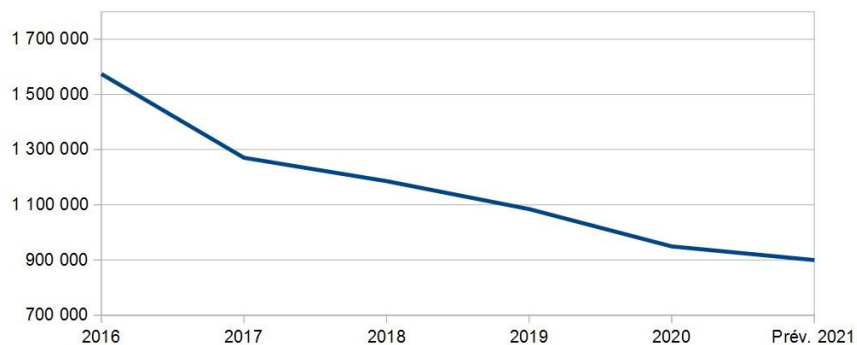


Les recettes de fonctionnement

Le contexte financier de l'État s'est détérioré fortement et ne lui permet pas de faire évoluer favorablement en 2021 les recettes de fonctionnement qu'il verse aux collectivités locales pour financer l'exercice de leurs compétences obligatoires.

Le contexte relatif aux concours financiers de l'État décrit précédemment s'applique à Saint-Genis-Laval comme l'illustre par exemple la DGF (cf. graphique ci-dessous). De manière pluriannuelle la perte de recette est significative (exemple : DGF 2011 : 2,6 M€ pour un an, DGF 2020 : 0,95 M€).

D.G.F. en euros



Les impôts locaux perçus par la commune seront caractérisés en 2021 par la mise en œuvre de la réforme fiscale découlant de la suppression de la taxe d'habitation.

Il en résultera au budget 2021 une absence totale de recette de taxe d'habitation sur les résidences principales dont la perte budgétaire sera compensée sans surcoût pour le contribuable par le transfert de la part métropolitaine des taxes foncières ainsi que la part communale des taxes foncières (au niveau 2009 - 2019).

Compte tenu de la situation économique et des niveaux d'inflations actuels, en 2021, les bases fiscales évolueront globalement très faiblement en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (de l'ordre de + 0,2% hors extension et hors construction neuve pour les particuliers).

Il convient également de souligner que, malgré le contexte, le niveau des autres recettes devrait globalement être maintenu avec le rétablissement de la T.L.P.E. ainsi qu'un dynamisme remarqué et constant des droits de mutation du fait notamment de l'attractivité actuelle de la ville ainsi que des projets d'aménagements en cours comme l'arrivée du métro et le Vallon des hôpitaux. Les produits des services du domaine (location de salles, utilisation du domaine public, ...) seront ajustés compte tenu du contexte sanitaire.

Les flux financiers entre la ville et la Métropole de Lyon sont de 2,12 M€ par an. Certaines incertitudes demeurent pour la Dotation solidarité communautaire (DSC, 247 K€) qui sera fixée ultérieurement en fonction des orientations métropolitaines à venir.

Aucune recette exceptionnelle n'est anticipée à ce jour pour 2021, ce qui induit une stabilité logique de ces dernières.

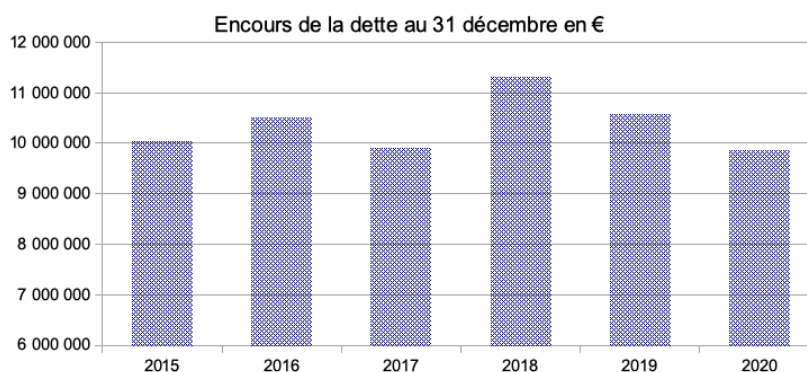
B - L'endettement

Un stock de dette sans risque

L'encours de la dette est le capital restant dû (c'est à dire la dette restant à rembourser). Il correspond aux besoins de financement externe de la Ville pour pouvoir financer les investissements programmés. En ce début d'année, la ville de Saint-Genis-Laval présente un stock d'emprunt à rembourser de 9,85 M€ (dette revolving comprise), ce qui correspond à un capital restant dû qui diminue et reste toujours inférieur à celui des communes comparables. Les derniers chiffres officiels disponibles (au 31/12/2019) montrent un stock de dette de 479€ par Saint-Genois contre une moyenne nationale de 1032€ par habitant pour les villes comparables.

La structure de la dette est inchangée et toujours saine et équilibrée. Elle comprend 37,25% de taux fixe, 38,25 % de taux variable (indexés sur l'euribor) et 24,5% de livret A. L'endettement présentait un taux moyen de 2,4% et une durée de vie résiduelle de 13,7 ans ce qui correspond aux moyennes constatées.

La capacité de désendettement de la ville, qui correspond au nombre d'années d'épargne brute (ce ratio correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) qu'il lui faudrait pour rembourser sa dette totale est inférieure à la moyenne constatée pour les villes de plus de 10 000 habitants (7 années) ainsi qu'au plafond de douze ans prévu par la loi de programmation des finances publiques précitée pour les pactes de confiance. Elle était de 5 années en 2019 pour Saint-Genis-Laval.



Le stock d'emprunt actuel permet d'appréhender sereinement les aménagements programmés et les projets prévus en tenant compte des moyens et des facultés de remboursement de la commune. La recherche systématique de subventions d'investissement participera également à maintenir cette capacité d'autofinancement et de ne pas dégrader l'endettement de la Ville.

III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La plus grande partie des postes budgétaires en dépenses comme en recettes est liée à des charges structurelles et rigides telles qu'elles ont été présentées précédemment pour la section de fonctionnement. C'est le cas dans une moindre mesure pour l'investissement.

Le budget doit tout même prévoir le financement des dépenses obligatoires comme par exemple le remboursement de la dette actuelle (en fonctionnement pour les charges financières et en investissement pour le remboursement du capital) ainsi que les écritures comptables (dites d'ordre) qui se neutralisent globalement.

Les orientations budgétaires en matière d'équipement et d'investissement vont être programmées sur la totalité du mandat. Notons que, de manière classique, certaines d'entre elles seront précédées d'une phase de diagnostic, d'analyse et d'études en lien avec les différents acteurs, les habitants et les usagers. Vous trouverez maintenant ci-après une première programmation des principaux projets

d'équipements et d'investissements qui vont être affinés puis réalisés tout au long du mandat.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Optimiser des locaux relatifs au restaurant scolaire mouton							
Mettre en place des structures enfance dans l'éco quartier							
Lutter contre la fracture numérique							
Déplacer le club de tennis et finalisation des aménagements de l'espace Fillot							
Aménager deux salles puis une partie du fort Côte Lorette							
Digitaliser l'information et les services rendus aux Saint Genois							
Faire renaître la Maison Ricard							
Créer une maison de l'entrepreneuriat et de l'économie, espace de coworking							
Rénover de manière qualitative et durable des bâtiments publics communaux (toutes activités et tous secteurs)							
Végétaliser les espaces publics et les écoles							
Accueillir une ferme éducative et des jardins partagés au sein du vallon des Hôpitaux							
Requalifier le cœur de ville							
Orienter et accompagner le développement de la ZAC du Vallon des hôpitaux							
Développer le CSU et la vidéo-protection							
Réaliser un audit et établir une stratégie patrimoniale							
Rechercher activement des recettes externes : subventions, partenariat public-privé							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Ces nombreux projets vont ainsi modifier concrètement la vie à Saint-Genis-Laval, mais vont nécessiter parfois plusieurs mois pour pouvoir être réalisés, fonctionnels ou mis en service. Par exemple, la requalification du centre-ville comporte des enjeux majeurs en matière de mobilité, d'aménagements et d'économie, mais ce projet va se matérialiser d'abord par des études, puis par une concertation publique et collaborative, et enfin par la réalisation d'aménagements communaux et métropolitains.

Il est proposé d'examiner maintenant ces principales orientations pour l'année 2021 qui sont essentiellement caractérisées par la volonté d'optimiser la gestion et le patrimoine tout en agissant pour les Saint-Genois ainsi que pour l'avenir du territoire et de l'environnement.

A - L'optimisation de la gestion et du patrimoine

En tout premier lieu il sera réalisé un audit et un diagnostic du patrimoine communal qui permettra de définir une stratégie patrimoniale sur l'ensemble du mandat et de prendre des décisions structurantes (requalification, rénovation, acquisitions, cessions, identification des risques ou des opportunités fonctionnelles et d'usage ...). Un accent tout particulier sera porté sur les locaux communaux du centre-ville où les enjeux sont nombreux. Des crédits seront également prévus pour pouvoir mener une politique d'acquisition et de cession foncière en fonction des orientations qui seront prises et aussi des opportunités qui pourraient se présenter. Il est possible par exemple en ce sens de citer le déplacement du club de tennis et la finalisation des aménagements de l'espace Fillot.

Une rénovation qualitative et durable des bâtiments publics communaux (toutes activités et tous secteurs) avec un accent tout particulier dès cette année sur le Centre social et culturel des Barolles (isolation et optimisation thermique et fonctionnelle renforcées, travaux d'accessibilité).

Les programmes de rénovation qualitative des toitures (avec notamment celle de l'Hôtel de Ville ainsi que les terrasses de l'ensemble du bâti Paul Frantz) et des chaudières énergivores seront poursuivis de manière à réduire les charges à caractère général actuelles et futures et à contribuer également à réduire l'empreinte écologique de la commune. Ce double objectif sera une préoccupation majeure et constante de la majorité municipale tout au long du mandat.

Une amélioration de la performance énergétique des équipements et de l'éclairage public sera bien évidemment recherchée en priorisant les sites et les actions en lien notamment avec le Sigerly pour s'inscrire dans une démarche de rationalisation de

l'usage des énergies. Toutes les consommations seront revues pour les réduire à leur stricte nécessité.

B - Agir pour les Saint-Genois ainsi que pour l'avenir du territoire et l'environnement

Au vu de la situation financière rassurante de la ville et sans être exhaustif de nombreuses actions sont programmées et vont commencer ou se poursuivre en 2021. Elles auront une influence significative à court, moyen ou long terme et seront décrites et chiffrées de manière détaillée dans le cadre de l'examen du budget primitif 2021. Nous vous proposons toutefois d'en aborder quelques unes dès à présent.

Concernant l'avenir du territoire, il convient de souligner qu'outre la requalification du centre ville qui a été évoquée précédemment le projet du Vallon des Hôpitaux a été aussi réorienté et modifié. Il sera particulièrement utile sur ce point de se reporter à l'avis de la commune qui a été présenté de manière très complète lors du conseil municipal exceptionnel qui s'est tenu le 12 novembre dernier. La majorité municipale a acté l'abandon de l'anneau des sciences et a souhaité que les volets voirie, stationnement, mobilité, urbanisme, patrimoniaux et environnementaux intègrent les spécificités de la ville et répondent réellement aux enjeux climatiques tout en proposant à tous un lieu de promenade et de vie agréables.

Concernant la proximité, de nombreuses orientations visent à améliorer le quotidien et à rendre Saint-Genis-Laval plus humaine, plus harmonieuse et plus dynamique.

Le numérique est un enjeu majeur et la digitalisation des services proposés aux Saint-Genois permettra par exemple de faciliter les démarches administratives tout en réduisant les coûts de suivi et les délais de traitement.

Pour dépasser une approche seulement communale, la ville mutualisera cette approche avec la plate-forme de services numériques Toodego.com, de l'agglomération lyonnaise permettra pour l'utilisateur de trouver rassemblé en un seul espace l'accès aux services, démarches et informations utiles. Conscient que la digitalisation de la relation à l'utilisateur peut être source d'inquiétudes pour certains usagers, le plan de lutte contre la fracture numérique permettra d'accompagner les Saint-Genois pour que tous puissent profiter de ces évolutions.

Les mises aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité continueront à être aussi effectuées pour permettre à tous les Saint-Genois de pouvoir pleinement profiter des équipements et des services publics municipaux conformément à la programmation pluriannuelle de l'agenda d'accessibilité programmée (l'Ad'AP).

En investissement, le développement du système de vidéoprotection et du Centre de Supervision Urbaine viendra renforcer l'effort significatif qui a été effectué en fonctionnement pour assurer en permanence la sécurité de tous en complément des actions réalisées par la gendarmerie, l'État ainsi que l'ensemble des partenaires et notamment les habitants qui se sont engagés dans le dispositif « participation citoyenne ».

En lien avec la métropole de Lyon les mobilités seront repensées, et la circulation et le stationnement seront apaisés. Ainsi, grâce à la mise œuvre des travaux de proximité via le Fonds d'Initiative Communale, les usagers pourront trouver une réponse concrète par les petits aménagements et des travaux qui seront réalisés en fonction notamment des enjeux en termes de sécurité. Ils sont réalisés par la Métropole de Lyon avec un cofinancement de la Ville de Saint-Genis-Laval ce qui va permettre de doubler les actions.

Une mise en valeur du patrimoine de la ville sera également effectuée grâce à la participation et à la proposition d'animations et de visites dans le cadre des journées européennes du patrimoine, mais aussi en commençant dès 2021 par l'aménagement de deux salles au Fort Côte Lorette puis à terme l'ensemble du site de manière à développer des espaces utiles aux manifestations mémorielles, culturelles, sportives, ...

Concernant l'environnement, certaines actions comme celles visant par exemple à « piétonner » ponctuellement le plateau de manière festive, à développer le tri lors des manifestations ou les mobilités actives seront donc renforcées par une gestion patrimoniale de nature à permettre la transition écologique, mais aussi dès 2021 par différents

investissements visant à contribuer à apporter des réponses concrètes et immédiates. Des crédits seront par exemple prévus au budget 2021 pour déployer des parkings vélos sur le territoire de la commune, poursuivre de manière électrique le renouvellement du parc de véhicules lorsqu'ils sont nécessaires au service public, mettre en place une cuve de récupération des eaux pluviales supplémentaires, ...

Conclusion :

Saint-Genis-Laval présente donc une situation financière rassurante dans un contexte économique et sanitaire incertain. L'arrivée du métro ainsi que les nouvelles perspectives pour le Vallon des hôpitaux dynamisent le territoire de manière atypique dans la conjoncture actuelle.

Les projets présentés précédemment seront ainsi menés en concertation, en prenant soin pour chaque action ou réalisation de les mettre en œuvre avec le souci de favoriser une transition écologique tout en minorant les coûts par des processus optimisés et plus efficaces notamment par la dématérialisation ou la recherche de subventions. De nombreuses actions pour rendre la ville plus humaine, plus conviviale, plus à l'écoute seront mises en œuvre dès 2021 avec les conseils de quartier et des aînés, le trophée des sports ; une stratégie économique et agricole et une foire de la Sainte Catherine repensées. Un renforcement significatif des moyens sera également opéré pour contribuer à assurer la sécurité de tous de manière permanente et efficace.

Une attention particulière sera également portée au public fragilisé par le contexte actuel en contribuant à aider ces personnes à faire face aux difficultés, grâce à un soutien et des politiques renforcées et efficaces en matière notamment de santé, de solidarité, de cohésion sociale et de réussite éducative pour accompagner les familles, l'enfance et la jeunesse, les acteurs économiques et associatifs ainsi que les personnes vulnérables.

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission n° 4 du 21 janvier 2021,
Vu l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **VOTER** que la présentation, au titre de l'exercice 2021, du rapport d'orientations budgétaires prévu à l'article L 2312-1 du CGCT ainsi que de la tenue du débat d'orientations budgétaires ont bien été effectuées.

Mme la MAIRE : « *Merci Madame BÉRARD. Certains souhaitent-ils intervenir, soit en distanciel, soit en présentiel ?* »

M. PEREZ : « *Merci Madame la Maire. Bonsoir chers collègues. J'en profite pour vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année en espérant qu'elle soit à un moment donné un peu optimiste et positive. Comme il y a 365 jours dans l'année on devrait finir par y arriver.*

Nous remercions tout particulièrement les services pour le travail effectué, qui permet de nous éclairer sur les choix futurs lors du vote du Budget Primitif.

En préambule, comme vous le rappeliez, Madame BÉRARD, le contexte financier, économique et social dû à la pandémie ne nous incite malheureusement pas à un grand optimisme.

Pour autant, tâchons d'être positifs, à l'écoute, et d'avancer pour le bien commun.

Nous nous félicitons de votre souhait de mettre en place des concertations publiques et collaboratives sur un certain nombre d'aménagements futurs. Le besoin de dialogue doit être

constant pour faciliter l'acceptation et la construction commune de projets structurants pour notre ville.

Les points positifs sur ce ROB 2021 :

Nous sommes favorables à une politique d'acquisition foncière pour mettre fin à la politique de sous-investissement chronique qui marquait notre ville depuis trop d'années. Le déplacement du Club de tennis en est un parfait exemple, à condition que vous ayez abandonné l'idée de remplacer les terrains de tennis par des parkings, comme vous le prévoyiez initialement. Un emplacement comme celui-ci mérite une meilleure stratégie.

Nous sommes particulièrement sensibles à la rénovation des bâtiments publics, ce qui semble être une préoccupation majeure pour la majorité dans ce document, même si j'avoue que ce n'est pas très clair, car il est indiqué : « Rénovation des toitures et des chaudières principalement ». Certes, c'est un premier pas intéressant, mais pour des objectifs de performance énergétique et d'efficacité financière, des rénovations globales performantes devraient être la priorité en visant la norme : Bâtiments Basse Consommation. Une publication de l'ADEME cette semaine y incitait encore fortement.

Nous nous félicitons aussi de votre souhait de rendre l'éclairage public plus performant. À titre personnel, je suis heureux de pouvoir participer au SIGERLy.

Je profite de ce Conseil pour vous rappeler que le service éclairage public du Syndicat est toujours prêt pour transmettre des simulations financières et échanger sur la compétence éclairage publique. Je referme la parenthèse.

Le lancement d'un programme de réussite éducative me motive particulièrement même si ses contours me paraissent encore flous pour le moment. J'y reviendrai plus loin.

La constitution de comités de quartiers, que nous appelons de nos vœux, en espérant que vous souhaiterez un budget minimum pour la réalisation du projet citoyen, le renforcement de l'accompagnement des associations, est un point positif, avec peut-être la renaissance d'un CADEC 2.0, la restauration de la Maison Ricard, pour laquelle vous avez tout notre soutien pour dynamiser le Parc de Beauregard. Nous avons nombre d'idées à vous proposer pour le projet. Le dynamisme de notre commune, avec l'arrivée du métro et l'implantation du quartier du Vallon des Hôpitaux, marque aussi ce ROB. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Comme lors du Conseil Municipal consacré au débat sur le Vallon des Hôpitaux, vous nous trouverez à vos côtés pour construire le quartier le plus intégré à notre commune et le plus ambitieux en matière environnementale.

De nombreuses interrogations en parallèle :

En matière environnementale, des actions méritantes sont à mettre à votre crédit : la piétonisation ponctuelle du plateau, l'expérimentation et le développement des mobilités actives. Vous savez que vous avez tout notre soutien à ce sujet. Le volontarisme de votre conseiller délégué Frédéric RAGON, que je salue et que je félicite pour le dialogue constant qu'il maintient avec nous.

Pour le reste, nous pourrions être bien plus ambitieux. Alors même que vous parlez de favoriser la transition écologique dans ce document, il est nécessaire de vouloir investir dans des équipements qui réduisent les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage, mais cela ne fait pas tout. La rénovation des bâtiments ne doit pas concerner que les bâtiments publics. La commune doit prendre sa part pour inciter et promouvoir les propriétaires à rénover, en faisant la promotion de dispositifs nationaux, mais aussi métropolitains et son fameux ECORENOV.

La sensibilisation à ces dispositifs est cruciale. Bien souvent, nos concitoyens ne savent pas vers qui se tourner pour ces sujets. La sensibilisation aux éco-gestes est un autre levier efficace auprès du grand public. Nombre d'associations lyonnaises et même Saint-Genoises sont très compétentes en la matière.

La sobriété énergétique mise en avant est prioritaire, mais la production d'énergie locale s'avère judicieuse. À ce propos, nous aimerions savoir où en est le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du B612, qui avait été travaillé précédemment.

Nous avons aussi relevé votre souhait de végétaliser les espaces publics à partir de 2022. Espérons juste qu'il ne fera pas trop chaud cet été. Plus sérieusement, c'est un plan de végétalisation massif, dès aujourd'hui, qu'il nous faut pour lutter contre les îlots de chaleur et moins souffrir des canicules récurrentes. Un plan de végétalisation des écoles, places, parcs. Je vous propose de nouveau la possibilité d'instaurer un permis de planter dans nos rues et lieux publics. Aussi, une réfection différenciée des espaces verts pour favoriser la biodiversité et ne plus proposer des marchés publics peu ambitieux comme celui qui a été voté lors du dernier Conseil Municipal.

Nous avons du mal à comprendre aussi ce que vous entendez par la définition d'une stratégie filière agricole. J'en parle en connaissance de cause, car c'est mon domaine d'activité. Ce n'est pas à l'échelle d'une commune de 21 000 habitants que l'on définit une stratégie agricole avec plus que deux exploitants agricoles sur celle-ci. Quel sera votre lien avec la stratégie alimentaire territoriale, dont nous parle la Métropole de Lyon pour faciliter l'accès aux terrains agricoles de notre commune, encourager l'installation de paysans dans les cultures biologiques, appuyer les circuits courts de distribution, développer la production alimentaire par le développement de jardins collectifs, vergers pédagogiques et bien d'autres choses ? Nous sommes preneurs d'explications.

Nous attendons de ce Conseil Municipal de grandes ambitions environnementales, une véritable prise en compte dans toutes les politiques publiques de la commune, car le temps presse et le compte n'y est pas pour le moment.

Concernant la culture, je sais que ce n'est pas facile de passer après Fabienne TIRTIAUX, mais nous trouvons vos ambitions minimales, alors même que nous avons de superbes outils avec La Mouche, le B612, voire même le Mixcube, et que le personnel est motivé et dynamique.

Vous avez parlé d'une attention particulière portée au public fragilisé par le contexte actuel en contribuant à aider ces personnes à faire face aux difficultés, grâce à un soutien, à des politiques renforcées et efficaces, notamment en matière de solidarité, de cohésion sociale et de réussite éducative. Certes, on parle de programmes de réussite éducative. Vous mentionnez les locaux du restaurant scolaire Mouton, mais le problème n'est pas là. Le problème est que trois écoles publiques pour une ville de 21 000 habitants n'est plus tolérable aujourd'hui. Une répartition inéquitable des élèves sur le territoire, des classes remplies pour un établissement, des classes qui se ferment pour un autre. Nous ne pouvons continuer ainsi. Les locaux qui se dégradent, le personnel insuffisant, c'est la réalité de nos écoles aujourd'hui.

En matière de cohésion sociale et de solidarité, nous ne nous retrouvons pas dans vos présentations. Nous aurions pu profiter de l'élan de solidarité de ces derniers mois pour mettre en place une réserve de bénévoles.

Concernant l'accès au logement, un obscur plan de développement de l'habitat solidaire, vous actez la majoration de pénalités au regard de la loi SRU, alors même que les prix de l'immobilier continuent de grimper en flèche sur notre commune, malgré la crise économique et sociale qui s'installe durablement. Cela ne nous incite pas à un grand optimisme, là encore pour les personnes les plus vulnérables de notre commune.

Pour le reste, la solidarité aux plus en difficulté est déléguée aux associations caritatives. Je vous le dis clairement et j'ai déjà alerté précédemment : les bénévoles n'en peuvent plus. L'épisode que vous rappeliez de l'incendie des locaux de Roule-Virou au Champlong, qui devaient devenir des locaux à terme pour le Secours Populaire les a profondément choqués.

Nous demandons à ce que vous soyez plus clairs sur votre politique sociale pour ce mandat.

Sur votre soutien affiché au commerce de proximité, nous avons déjà reconnu le travail que vous avez accompli, mais l'annonce cette semaine de l'ouverture pérenne d'AUCHAN le

dimanche, nous rend perplexes et inquiets pour le petit commerce de centre-ville et les différents quartiers.

Il faut être conscient des choix politiques effectués par la majorité, notamment le problème de recrutement. Il est bien normal qu'une équipe puisse appliquer le programme pour lequel elle a été élue. Néanmoins, nous avons du mal à imaginer que l'effort nécessaire pour que la police municipale devienne, nous l'espérons, une police de proximité, soit identique pour tous les autres services de la municipalité.

En conclusion, nous espérons avoir des réponses à nos interrogations ce soir et lors de la présentation du prochain Budget Primitif. Merci. »

Mme la MAIRE : « *Merci Monsieur PEREZ. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? »*

M. MASSON : « *Merci Madame la Maire. Madame la Maire, Madame d'Adjointe, chers collègues, tout d'abord je me joins à l'ensemble de nos collègues pour les traditionnels vœux de nouvelle année, de meilleure année, que l'année dernière, collectivement.*

Ce débat est chaque année un moment important dans la vie de la commune. Il l'est d'autant plus cette année qu'il s'agit de vos premières orientations budgétaires. C'est donc l'occasion de voir comment un projet politique peut se traduire dans les faits et ce que deviennent les idées finalement face à ce que l'on peut appeler le mur de l'argent.

Tout d'abord, le rapport pose clairement le contexte dans lequel nous aurons à voter le budget : une économie mondiale et un contexte très marqué par la crise de la COVID-19 et sociale dégradée et dont les effets commencent à se faire sentir.

Dans le même temps, financièrement, on peut noter que les taux d'intérêt demeurent significativement bas.

Mon propos sur vos orientations budgétaires présentera quelques remarques générales sur la santé financière de la ville, les actions lancées, quelques points d'alerte, mais aussi des divergences de fait.

Tout d'abord, le constat sur les finances publiques nationales et les finances locales présentées ne change guère année après année, à l'incertitude COVID près pour cette année et évidemment accentué par le contexte de la pandémie.

Les collectivités doivent de moins en moins compter sur l'État, quelle que soit la majorité en place, mais l'État nous impacte de plus en plus que ce soit par les nouvelles normes ou les transferts souvent sans moyens ou avec des moyens insuffisants. C'est un discours traditionnel, vous me direz, mais qui n'en demeure pas moins vrai chaque année et déjà depuis longtemps.

Plusieurs points dans ces orientations confortent les orientations du mandat précédent, qui ont conduit à ce que Madame BÉRARD nous a indiqué tout à l'heure : la bonne santé financière de la commune, un endettement faible et la maîtrise des charges à caractère général que vous annoncez vouloir poursuivre.

Cela ne va évidemment pas sans effort. C'est le fruit d'un long travail avec les Services chaque année. Ayant eu cette responsabilité des finances aux côtés des équipes compétentes en place précédemment, je me réjouis personnellement et le Groupe également que ces choix soient ainsi reconnus. Je les remercie pour leur investissement.

Cette bonne santé financière a un objectif, qui je pense est partagé par tous, qui est de nous permettre de préparer l'avenir sereinement à condition bien sûr de ne pas succomber aux modes et aux effets d'annonces.

À ce titre, l'accompagnement de l'arrivée du métro et du Vallon des Hôpitaux sont des défis majeurs pour Saint-Genis-Laval et dynamise le territoire. Ils vont nécessiter des engagements forts de la Ville en matière d'investissement. Monsieur PEREZ en a parlé également et nous y reviendrons.

Dans le document que vous nous présentez ce soir beaucoup d'annonces qui ne sont pas des nouveautés de ce mandat et correspondent à des programmes lancés précédemment, et heureusement poursuivis. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette logique de continuité bienvenue.

La logique de travail avec la Métropole à travers le SPIC, les rénovations énergétiques de bâtiments, les cuves à eau et panneaux solaires sur les toitures, la DAPT est un plan sur 9 ans qui avait été adopté il y a de cela trois ans. Il y a la structure enfance dans le Vallon, l'audit du patrimoine qui avait commencé à être réfléchi précédemment. Vous avez aussi annoncé des subventions aux Associations, qui semblent bien nécessaires dans le contexte actuel.

Nous notons néanmoins de bonnes intentions, notamment en matière de participations, mais qui sont sans précision financière, sans mention des coûts en matière de personnel pour suivre les projets. Il faut savoir que les idées, certes, brillent mais ne se réalisent pas seules. Nous imaginons qu'il faudra au moment du budget, dans quelques semaines, préciser un peu tout cela.

Néanmoins, ce rapport d'orientations budgétaires présente quelques points d'alerte sérieux et que je voudrais exposer maintenant.

Les charges de personnel amorcent une augmentation significative entre 500 000 € et 1 M€ si on suit la courbe du graphique dans le document et qui s'accroîtront autour de 2022 avec les recrutements qui seront faits en cours d'année. C'est pour cette raison que nous vous interrogeons régulièrement sur les coûts en matière de recrutement et de charges de personnel.

Nous avons aussi des interrogations, car il semble qu'en dehors de certaines rénovations de patrimoine rien n'est bien prévu pour la culture et quasiment rien pour le sport. Des inquiétudes semblent se faire jour quant à l'avenir de la Maison des Champs, qui est très importante en centre-ville pour les associations culturelles. Que prévoyez-vous plus spécifiquement pour ce bâtiment ?

Qu'est-il prévu généralement pour le « bien vivre ensemble » ? J'ai bien noté la conclusion du diaporama, néanmoins, les actions en termes de politique sociale, éducative et culturelle pour créer du lien et favoriser la cohésion sociale sont importantes et mériteraient d'être précisées. Cela nous semble largement absent de votre vision pluriannuelle. On ne peut que le regretter. En effet, sur certains sujets, il y a de nombreuses précisions. C'est très bien. Sur ces sujets plus particuliers, c'est plus flou, moins précis et cela peut nous apporter quelques craintes.

Ensuite, dans vos projets, il y a des projets urbains et immobiliers, qui reposent sur des financements de la Métropole, qui ne sont pas encore acquis, car ils sont en discussions. Je pense au centre-ville qui se montera à plusieurs millions d'euros et nécessitera les avis des Bâtiments de France. Je pense aussi aux conséquences du déplacement du club de tennis. J'imagine qu'il faudra aussi des financements privés comme pour la Maison Ricard. Nous ne voyons pas encore les précisions financières en la matière. À ce titre, nous souhaiterions savoir si vous pouviez nous indiquer ce que vous avez demandé à la Métropole de Lyon dans le cadre du projet de PPI et quelle réponse vous avez obtenue, si vous en avez obtenu. Pour l'instant, je crois que c'est en discussions. De nombreux projets nécessitent des financements extérieurs dans votre programme. Les présenter ce soir vous engage, mais il ne faudrait pas revenir dans six mois en disant que finalement la Métropole ne vous a rien accordé.

Il y a également, nous semble-t-il, une absence de visibilité sur le long terme pour l'ensemble des annonces qui sont faites. La logique pluriannuelle, que ce soit sur le fonctionnement ou l'investissement, est bien respectée. C'est une organisation une présentation que nous faisons déjà auparavant. Je signale que peu de villes, en particulier de notre taille, font des programmations pluriannuelles de fonctionnement. C'est quelque chose de positif et à conserver. Néanmoins, les projets que vous indiquez ne sont pas encore chiffrés et on peut se demander face à toutes ces dépenses et à ces projets, qui sont forcément des dépenses, quelles seront les recettes en face en termes de recours massif à l'emprunt et d'évolution des impôts.

Et puis aussi, tout de même, dans ce rapport d'orientations budgétaires 2021, qui est très largement pluriannuel, il me semble qu'il manque des orientations précises sur le Budget 2021. Ce document est, semble-t-il, plus un plan de mandat. C'est intéressant, mais nous aimerions avoir plus de détails sur vos orientations pour le Budget 2021, en tout cas, avant la présentation de celui-ci.

Enfin, quelques divergences notables. Vous évoquez des travaux pour le restaurant Mouton. Pourquoi pas, très bien. Il y a des choses à faire à l'intérieur. Néanmoins, vous ne parlez pas dans votre tableau des investissements de la quatrième école dans le Vallon des Hôpitaux. Je voudrais rejoindre les propos d'Éric PEREZ tout à l'heure. Dans ce tableau, vous évoquez des structures enfance, formulation qui est générale et vague. Est-ce que dans le langage commun cela renvoie plutôt aux crèches ? Que faut-il comprendre ? Y aurait-il toujours une école dans le Vallon des Hôpitaux ? Selon nous, elle est nécessaire pour desserrer les effectifs à l'école Mouton et pour les habitants du futur quartier du Vallon des Hôpitaux. Ils ont besoin de savoir dans quelle école leurs enfants seront, sinon ils iront à l'école Mouton qui sera encore plus chargée.

Comme je le disais, il manque de nombreuses précisions sur de nombreux projets. À notre sens, il aurait été utile de préciser clairement votre position en la matière.

Vous n'évoquez pas non plus de projet environnemental et de parc dans le quartier des Collonges au niveau ce que l'on appelle l'îlot Guilloux, qui avait été travaillé les années précédentes et qui aurait permis à la fois une requalification des équipements publics, une plus grande place de la nature dans ce quartier et qui mérite une attention particulière après la requalification qui a eu lieu aux Barolles.

Sur les Barolles, pourriez-vous nous indiquer si vous souhaitez poursuivre la rénovation du Centre social et culturel des Barolles ?

Plus généralement, votre rapport néglige un certain nombre de quartiers Saint-Genois. Que prévoyez-vous pour les Collonges et les Barolles ? On le voit assez peu dans la présentation.

Ces orientations semblent exclure une partie de la commune et de ses habitants. Au final, il serait regrettable, car la conjugaison des investissements et des charges de fonctionnement se traduiront forcément par des hausses de la fiscalité, notamment sur le foncier, pour les budgets 2022 et 2023, mais nous aurons bien sûr l'occasion d'en reparler, car il n'y a pas de miracle en matière de gestion des collectivités.

Voilà ce que nous pouvons dire.

En conclusion, nous prenons acte de votre rapport, qui comporte des éléments positifs, mais qui sur certains points peut nous inquiéter. Il ne semble pas répondre aux exigences de stratégie financière, d'orientations nécessaires pour préparer un avenir serein pour notre ville. Merci. »

Mme la MAIRE : « *Merci Monsieur MASSON. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Nous allons passer aux réponses. Qui souhaite intervenir ? Est-ce que des personnes dans le tchat ont signalé leur demande ? Non, me dit-on. Au niveau de la salle du Conseil qui souhaite répondre ?*

Nous allons d'abord apporter des précisions sur certains projets qui ont été cités par les uns et les autres. Puis Madame BÉRARD vous répondra aussi d'une manière plus générale. Souhaitez-vous faire un préambule ? »

Mme BÉRARD : « *En préambule, je rappelle que ce rapport est un rapport d'orientations budgétaires. Le budget est en construction. Les réunions budgétaires sont en cours et les arbitrages ne sont pas faits. Voilà une première remarque. »*

Mme la MAIRE : « *Merci. Madame MAROLLEAU va vous répondre. »*

Mme MAROLLEAU : « *Merci Madame la Maire. Merci Monsieur PEREZ et Monsieur MASSON pour vos questions. Je vais essayer d'y répondre point par point.*

Concernant ces dépenses d'investissement, de façon générale, je souhaite préciser qu'elles sont liées à une urgence, principalement de rénovation, d'entretien, de mise en sécurité, de réduction de la consommation d'énergie, et à un état dans lequel on a retrouvé notre patrimoine. Cela répond effectivement à une urgence. Il faut aussi parfois se donner le temps de la réflexion pour lancer des choses plus durables. Elles sont aussi liées au lancement de projets de préservation et de mise en valeur de notre ville.

Concernant la question du parking des tennis, nous avons une réflexion sur le déplacement de ces tennis pour y mettre du stationnement dans le cadre de la requalification du centre-ville. Cette option a été réfléchi à la fois par notre équipe et par les services puisque si on souhaite redonner un peu de qualité au centre-ville il faudra aussi mieux gérer notre stationnement et le rendre plus accessible. Cela ne veut pas dire que nous allons laisser les voitures stationnées n'importe comment, mais que ce sera mieux géré.

Concernant l'éclairage public, nous sommes en phase de rénovation d'installations vétustes, qui posent des problèmes d'entretien. Les opérations sont effectuées dans un souci d'économie d'énergie, que ce soit sur l'avenue Gadagne, l'avenue Foch ou l'avenue Clémenceau. Ce sont des sites identifiés comme prioritaires où nous souhaitons aussi abaisser les puissances de 22h00 à 6h00.

Nous sommes également sur des opérations liées aux projets tels que celui du Vallon des Hôpitaux avec la dissimulation des réseaux aériens ou même le renouvellement des lampes et les mises aux normes des armoires électriques, ce qui n'avait pas forcément été engagé lors du précédent mandat. Ce serait pour la partie éclairage public et performances.

Concernant le volet environnement et piétonisation : la mobilité active est un sujet qui nous tient à cœur. Nous avons lancé une expérimentation sur le plateau. Cela a été suspendu avec la crise sanitaire. C'est une opération que l'on renouvellera dès que ce sera possible.

Je tenais aussi à préciser que ces sujets de mise en sécurité des piétons et de pacifications des comportements et des flux font l'objet aussi d'une demande. On évoquait la PPI. J'ouvre une petite parenthèse, Monsieur MASSON, par rapport à votre demande. Nous avons identifié le plateau comme secteur sensible par rapport à l'arrivée du métro. Nous avons souhaité qu'une étude soit menée sur celui-ci pour voir comment pouvaient être réorganisés les flux. Une étude a été demandée à la Métropole. C'est peut-être aussi pour préserver la nature, en tout cas, pacifier les comportements et réduire l'impact de l'automobile sur les plus vulnérables et l'environnement.

Concernant le B612 et les panneaux solaires, l'étude est en cours. Nous pourrions revenir vers vous sur ce sujet pour vous apporter des éléments.

Concernant le plan de végétalisation, nous l'avons également porté pendant notre campagne. De façon générale, nous poursuivons aussi un objectif de mise en valeur des espaces verts. Le service espaces verts y travaille depuis longtemps puisque la ville a deux fleurs au concours « Villes fleuries ». Ce n'est pas le seul objectif poursuivi. Nos travaux vont vraiment dans le sens du développement durable. On souhaite préserver le patrimoine fragile, déminéraliser, économiser la ressource en eau, utiliser des végétaux qui s'adaptent au climat et qui demandent moins d'eau.

Puisque vous voulez des détails, Monsieur MASSON, nous avons aussi envisagé de mettre en place des plantations et des terrasses sur l'aménagement des buttes de l'Hôtel de Ville qui nécessitent moins d'arrosage. Là aussi, ce sont des objectifs de développement durable.

Pour les cours d'école et les espaces publics : végétaliser et planter des arbres. Ces opérations s'accompagneront également de la mise en place d'enrobé poreux pour les cours d'école, en complément de la végétalisation. Les cours d'écoles les plus dégradées seront traités prioritairement. L'école Paul Frantz a notamment été identifiée.

Il est aussi important d'utiliser des essences adaptées aux enfants et aux conditions climatiques.

Voilà à l'instar de ce que peut faire la Métropole comme sur l'avenue de Gadagne.

D'autres opérations de végétalisation sont envisagées, notamment sur l'aménagement de la cour de la Maison des Champs, où il y aura une végétalisation de ses abords.

Sur le volet espaces verts, la végétalisation s'accompagnera également de modernisation des arrosages, d'équipement des services avec des dispositifs propres, type tondeuses électriques.

Sur le projet de requalification du centre-ville, nous n'avons pas aujourd'hui de chiffrage précis. Je tenais quand même à dire que nous sortons le centre-ville du formol. Il y a beaucoup de choses à faire. Cela nécessite de mettre en place une étude pour définir le périmètre d'intervention, mais aussi les thématiques qui seront abordées, bien que nous en ayons identifié certaines qui nous semblent prioritaires, telle que la circulation pour éviter d'avoir des bus qui montent sur les trottoirs. Ce n'est pas tolérable. On aurait pu réagir avant.

Notre mission est de redonner du sens à notre centre-ville, de lui redonner de la qualité, de mettre en sécurité des piétons, les usagers, de redynamiser les commerces, de retraiter les espaces publics. Tout cela va faire l'objet d'une étude, sachant que nous avons pour ce faire recruter un directeur de l'aménagement urbain. Quand on a des ambitions il faut s'en donner les moyens.

Je crois que j'ai à peu près fait le tour des questions. Si j'en ai oubliées, je reviendrai.

Pour revenir sur la PPI, nous avons souhaité que les axes que nous avons identifiés comme prioritaires dans le cadre de l'arrivée du métro et du Vallon des Hôpitaux soient traités pour justement pacifier les comportements, donner la priorité aux vélos et aux piétons.

J'ai terminé. Je vous remercie. »

Mme la MAIRE : « *Merci Madame MAROLLEAU. Un point de Madame LAURENT sur le Parcours de Réussite Educative, qui montrera que notre souci d'une éducation pour tous est vraiment ambitieux. »*

Mme LAURENT : « *Merci Madame la Maire. Effectivement, le Parcours de Réussite Educative est non seulement un dispositif, mais aussi une volonté politique pour donner accès à une aide substantielle pour les parcours des enfants entre deux et trois ans jusqu'à 16 ans sur l'ensemble de leur parcours éducatif.*

Nous sommes sur un dispositif qui a existé. Monsieur MASSON, rappelez-vous, entre 2005 et 2014, en application de la loi Borloo de 2005 qui, malheureusement pour la municipalité, a été abandonnée en 2014. C'est dommage, car c'est un besoin. En tout cas, tous les diagnostics le disent. Nous sommes sur des montées de différents mouvements, qui demandent des accompagnements tant sur la parentalité que sur les accompagnements individuels.

Le PRE est une aide que la commune peut apporter dans le cadre d'actions collectives pour l'accès à l'information au niveau des parents sur les thèmes du harcèlement, du handicap, du retard scolaire, des phobies quelconques, et aussi une convention possible avec les parents sur les difficultés que peuvent rencontrer leurs enfants sur les freins à l'apprentissage.

Dans ce cadre-là, c'est un dispositif que l'on va mettre en place avec des prescripteurs, notamment les directeurs d'école, et sur lequel on pourra avancer sur les situations particulières et qui donne, à mon sens, des résultats, vu l'historique à l'époque, qui avait porté sur un certain nombre d'enfants et qui était très positif

Je voulais faire aussi un aparté sur la carte scolaire. Vous vous souciez d'un problème d'effectifs à l'école Mouton. Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas nouveau. Cela date d'il y a longtemps. L'école Mouton est en sureffectif depuis des années. Monsieur MASSON, qu'avez-vous fait ? Quelles ont été les modifications de la carte scolaire pour porter une réelle amélioration à cette surcharge de classes ? Il me semble que rien n'a été fait. Aujourd'hui, on a une carte scolaire qui n'a pas bougé depuis des années et qui n'a apporté aucune solution. Si aujourd'hui l'école prévue dans la ZAC du Vallon est l'argument

pour attendre de bouger par rapport à ces écoles-là, je pense que c'est vraiment botter en touche, car cette école ne pourra sortir que dans cinq ou dix ans si nous sommes optimistes.

Aujourd'hui, nous allons travailler là-dessus et une carte scolaire peut bouger. Nous avons des leviers et l'Éducation Nationale nous tend aussi une perche pour travailler sur les conditions d'apprentissage sur les écoles, qui peuvent être en perte d'effectifs comme Guilloux et Paul Frantz. Elles peuvent aujourd'hui être sollicitées sur les nouveaux axes, notamment de dédoublement de niveaux, et des axes d'apprentissages améliorants. Nous allons le faire, car il y a un réel besoin. Les résolutions n'ont pas été trouvées avant.

Concernant la cantine, là aussi, Monsieur MASSON, excusez-moi, mais la surcharge de la cantine de Mouton dure depuis des années et il n'y a jamais eu l'once d'un projet pour tenter d'y trouver une solution. Dès cette année, sachez que nous lançons une étude pour trouver une solution de désengorgement de cette cantine, car les enfants mangent dans le bruit, rapidement, certes d'une qualité certaine, mais les parents et les enfants ne s'y retrouvent pas. Cela ne s'améliore pas d'année en année. Nous en avons entendu parler durant toute notre campagne. Malheureusement, c'est aussi un projet que vous n'avez jamais abordé. Dès cette année, nous allons faire une étude et tenter de projeter une solution. On ne sait pas encore laquelle. Nous allons travailler avec les services compétents, je l'espère, et trouver une proposition pour améliorer les conditions de cette cantine.

Mme la MAIRE : « *Merci Madame LAURENT. »*

Mme TOURI : « *Merci Madame la Maire. Permettez-moi d'abord de vous dire la fierté que j'ai aujourd'hui de conduire la politique sociale sur la commune de Saint-Genis-Laval et de vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée dans cette mission.*

Notre politique sociale est à la fois ambitieuse et équilibrée. Ambitieuse parce que nous nous engageons sur des champs qui n'ont jamais été investis jusqu'à présent. Équilibrée parce que nous ne souhaitons laisser personne en dehors du circuit. Nous n'excluons aucune catégorie de la population, aucun quartier.

Pour cela, il faut bien sûr de la méthode. Il est vrai que depuis notre arrivée en juillet dernier, en tout cas, j'ai souhaité commencer par rencontrer tous les partenaires avec lesquels je travaille au quotidien afin de construire ce partenariat et puis faire un état des lieux, sans lequel il est difficile de construire un plan d'actions et surtout un plan d'actions qui réponde aux besoins de la population.

Toujours dans la méthode, au quotidien avec mes homologues élus, nous essayons de travailler dans une approche transversale et globale. C'est pourquoi nous croisons nos champs d'intervention. Je peux travailler aussi bien avec Monsieur HORNUS sur le volet tranquillité, prévention de la délinquance, et prévention des situations à risque, qu'avec l'éducation et la réussite éducative.

Quand je parle de programme équilibré, il est très clair et nous l'avons annoncé. Nous le ferons probablement dans les mois à venir. La mutuelle communale est bien engagée pour favoriser l'accès aux soins et lutter contre justement le renoncement aux soins qui concerne une proportion trop importante aujourd'hui, aussi bien de familles, de personnes âgées, d'étudiants et de personnes isolées.

Nous n'allons pas reparler du PRE, car Madame LAURENT l'a largement abordé. Nous irons également sur le champ de la création du lien puisque c'est un thème fort dans notre campagne. Dans notre politique sociale, c'est aussi un thème sur lequel nous irons. Nous sommes en train de travailler avec les services de l'État sur des recrutements concernant des adultes relais, qui interviendront sur les quartiers politique de la Ville ou des quartiers veille active afin de faire de la médiation sociale, de la médiation scolaire, des champs qui n'ont jamais été investigués jusqu'à présent. Nous négocions de façon très étroite avec nos partenaires de l'État sur ce champ-là.

Soutien aussi aux associations, car sans les associations on ne peut pas avancer. Nous avons besoin d'elles et elles ont besoin de nous. Nous avons le même objectif : celui de la cohésion sociale. Nous avons parlé de la démocratie participative à travers le Conseil des aînés, qui sera mis en place dans le courant de l'année.

Je crois avoir à peu près tout dit. Je vous remercie Madame la Maire. »

Mme la MAIRE : « *Merci Madame TOURI. »*

M. GONZALEZ : « *Merci Madame la Maire. Je vais être assez court et bref. En préambule, Monsieur PEREZ et Monsieur MASSON, je me demande à quoi servent les réunions que l'on fait en préambule du Conseil Municipal. Je n'ai pas chronométré, mais vous avez parlé au moins 20 minutes, alors qu'en Commission Finances cela a duré un quart d'heure. On ne s'est rien dit. Vous appelez au débat. Je serais très heureux de débattre, mais si à chaque fois que l'on propose et qu'il ne se passe rien et qu'au final, c'est une posture politique du Conseil Municipal, c'est dommage. C'est amical et sans animosité de ma part, mais profitons-en quand on se voit pour essayer d'échanger et de débattre. Je n'attends que cela.*

Je serais très heureux, Monsieur PEREZ de profiter de vos lumières concernant la filière agricole, car vous avez raison. Le mot est peut-être un peu fort, mais quand je parle de filière agricole j'entends, certes, les agriculteurs, les associations et j'entends aussi les lycées. Nous avons la chance sur notre territoire d'avoir le lycée Pressin et le lycée Paillot, que nous « vieux Saint-Genois » nous appelions « le lycée du coin ». C'est un lycée aujourd'hui méconnu et qui mérite vraiment d'être mis en lumière, ce que nous avons déjà commencé à faire. Sur la filière agricole, nous avons demandé aux services de nous faire un petit panorama de ce qui existe sur le territoire.

Concernant le développement durable, nous partons de très loin. Le développement durable c'est se donner une vision. Ce n'est pas mettre un panneau solaire à droite à gauche pour dire que l'on fait du développement durable. Aujourd'hui, j'avoue que dans un premier temps on essaie de se créer une vision. On travaille avec l'ADEME, avec Monsieur RAGON. Sur la première année, nous avons prévu un programme d'animation à destination des Saint-Genois. Énormément de dispositifs existent. J'avoue que je les ai découverts. Moi-même, citoyen un peu « éclairé » et avec Monsieur RAGON nous avons établi un planning pour mettre en place un certain nombre d'animations afin de faire profiter de tous ces services qui existent.

Dernier point, et je trouve cela assez démagogique, Monsieur PEREZ : l'ouverture d'AUCHAN. Ce n'est pas un secret de polichinelle puisque bien avant les élections, l'ouverture d'AUCHAN était déjà prévue. Quand on parle d'AUCHAN, on ne parle pas de SAINT-GENIS 2. On ne parle que d'AUCHAN. L'ouverture le dimanche matin est prévue le 5 février.

Lors de la première réunion avec les commerçants, je leur ai dit qu'AUCHAN allait ouvrir. On le sait tous, sauf que nous sommes meilleurs qu'AUCHAN. Moi aussi je le déplore, mais c'est la loi. La Ville ne peut pas s'opposer à la loi. Aujourd'hui, tous les centres commerciaux sur les communes sont tous ouverts, seul AUCHAN dans le Rhône n'est pas ouvert.

Je ne suis pas au-dessus des lois. Je ne suis pas d'une politique à l'ancienne à faire pression pour ceci ou cela. La loi c'est la loi. Maintenant, je pense que nos petits commerçants du centre-ville du Champlong et des Barolles sont assez forts pour proposer une offre singulière. En tant qu'entrepreneur, j'ai toujours travaillé avec la concurrence. Il faut se battre avec la concurrence. Je suis convaincu qu'avec tout ce que nous avons décidé de faire et avec tout ce que les commerçants ont montré pendant le confinement, que nous sommes capables de nous « battre » même si je pense que SAINT-GENIS 2 n'est pas un concurrent et qu'AMAZON est plus un concurrent que SAINT-GENIS 2. Je ne suis pas au-dessus des lois. AUCHAN ouvre, mais ne me fait pas peur. Merci. »

Mme la MAIRE : « *Merci. Y a-t-il des interventions en distanciel ? Non. Je vais dire un mot également. Madame BÉRARD, souhaitez-vous aussi compléter ce qui vient d'être dit par nos collègues ?*

Mme BÉRARD : « *J'interviens surtout sur le côté financier. Concernant la masse salariale, les raisons de son augmentation sont nombreuses et résident en différents éléments, conjoncturels et structurels.*

D'abord, intégrer les évolutions réglementaires. Toutes les augmentations liées à l'évolution du SMIC, les avancements des grades et des échelons.

Ensuite, prendre en compte les nouveaux besoins pour organiser la réponse à la crise : heures supplémentaires, etc.

Effectivement, création de postes. Certains recrutements avaient été programmés avant notre arrivée, mais n'avaient pu aboutir. D'autres sont prévus pour répondre aux nouvelles orientations souhaitées par la majorité, notamment le recrutement de nouveaux agents au sein de la Police Municipale, mais cela, Monsieur MASSON, si je reprends bien votre programme, vous l'aviez prévu.

Renforcement des effectifs et de l'armement de la police municipale. Je vous pose la question : comment alliez-vous les financer ?

C'était une promesse de campagne : nous la tenons dans notre plan de mandat.

Renforcer la capacité des actions des services. Vous avez initié un beau projet, Madame MAROLLEAU en a parlé : le Vallon des Hôpitaux, l'arrivée du métro. Ces dossiers vont demander des compétences, du temps, d'où l'embauche d'un directeur à l'urbanisme.

Un petit chiffre : les charges de personnel par habitant sur Saint-Genis-Laval sont de 444 €. Sur les villes de même strate, dans le Département, elles sont de 631 € et dans la Région de 654 €. Au niveau national : 760 €.

Nous avons un peu de marge sur les charges de personnel.

Ensuite, nous avons des charges de fonctionnement à financer. Nous allons mettre en place une politique d'achat. Nous en parlerons tout à l'heure dans une prochaine délibération. Nous allons mettre les moyens dans les services financiers pour justement mettre en place une politique d'achat et des recherches de subventions.

Vous avez parlé de certains projets et vous demandiez comment les financer. Madame la Maire, hier après-midi, a eu une réunion avec le Préfet : certaines subventions et aides vont être accordées. Nous ne manquerons pas de monter les projets rapidement pour obtenir ces aides.

Nous mettons en place du partenariat privé et public et puis une mutualisation des dépenses et des moyens.

Alors, concernant la situation financière, effectivement, elle est saine. Tous les chiffres lorsque nous les analysons froidement sont au vert. Les indicateurs sont excellents, mais si je puis dire : l'écureuil est dodu, mais habite-t-il une niche en bon état ? Nous avons découvert quelques petites surprises dans les bâtiments, notamment le CLESG et les P'tits Mômes. Un écureuil anorexique habitant dans un palace, ce n'est pas mieux.

Nous allons essayer de rendre notre écureuil sportif, en bonne santé, habitant une niche douillette, répondant aux normes réglementaires et écologiques. Merci. »

Mme la MAIRE : « Merci Madame BÉRARD pour cette métaphore qui je pense sera bien comprise par tous.

Je remercie l'ensemble des collègues qui sont intervenus, à la fois des collègues des groupes minoritaires et ceux de la majorité. Particulièrement, les collègues élus de « Aimer Saint-Genis ».

Comme vous le constatez, la réponse est collective, parce que nous sommes un collectif depuis le début. Nous travaillons ensemble. Nous intervenons ensemble. Nous allons défendre les projets ensemble. Nous allons chercher les financements ensemble. Ce n'est pas anodin pour ceux qui ont l'habitude de suivre les Conseils depuis longtemps. L'importance du collectif est justement de pouvoir travailler en équipe, d'être parfois dans la contradiction, voire l'opposition, mais d'arriver à trouver des solutions ensemble. C'est aussi justement la capacité à travailler sans dogmatisme et de pouvoir être capable d'aller trouver des interlocuteurs, qui peuvent nous aider dans nos financements, que ce soit la Région ou la Métropole, mais aussi les partenaires privés. Comme y faisait aussi allusion Madame BÉRARD,

dans le cadre du plan de relance de l'État, c'est pouvoir bénéficier aussi à la fois de financements et de conseils. Par exemple, le SIGERLY peut nous y aider, comme l'a rappelé Monsieur PEREZ.

Je pense que nous avons tous conscience qu'aujourd'hui on ne peut pas travailler de manière isolée. Si l'écureuil habite dans une cage un peu délabrée, c'est aussi peut-être à cause de cet isolement. Il est aujourd'hui important qu'il puisse retrouver un cadre plus collectif.

Je voudrais revenir sur deux ou trois points, notamment sur un point auquel mes collègues n'ont pas répondu : la loi SRU, notre objectif et notre pénalité. J'aimerais rappeler que la pénalité qui sera portée au budget 2020 porte sur le bilan triennal 2017-2019. Nous l'assumons, bien sûr, même si nous n'y avons pas pris part. Ce bilan montre que sur cette période-là, on n'a pas du tout atteint l'objectif. Je précise que c'était la première fois que l'objectif triennal n'était pas rempli : 60 % de l'objectif.

Madame MAROLLEAU en a parlé : le lien avec les Ressources Humaines et le recrutement d'une personne qui non seulement va s'occuper de l'urbanisme, mais aussi d'aménagement urbain. Cela rejoint complètement le propos de Monsieur GONZALEZ sur la vision. À un moment donné, la Ville elle se reconstruit sur elle-même et pour qu'elle puisse se reconstruire d'une manière équilibrée et durable, il faut avoir une vision. Ce n'est pas forcément un mitage. C'est plutôt se dire : sur ce projet comment on fait ? Effectivement, on peut peut-être déplacer les tennis pour qu'ils soient tous au même endroit. À cet endroit, comment on peut aussi reconstruire la Ville pour que le centre-ville soit plus attractif, que les gens puissent s'y promener, se déplacer d'une manière apaisée ? Après, comment on fait le lien avec les autres quartiers ? Vous avez parlé de l'îlot Guilloux, mais c'est une micro parcelle. Il se construit dans tout le quartier avec toute la zone.

Monsieur GONZALEZ pourra vous en parler peut-être une autre fois. Il y a actuellement toute la zone de La Mouche, qui est une zone économique, et qui est en train de se développer. Des entreprises arrivent et ont envie de s'implanter. Tout cela se raccorde aussi à l'îlot Guilloux, au futur projet du Vallon des Hôpitaux. On ne peut pas parler de ce projet du Vallon des Hôpitaux sans parler du reste de Saint-Genis-Laval.

Quand je vous entends parler, Monsieur MASSON, du bien vivre ensemble. J'en suis fort aise. Pendant tous les mois où nous avons rencontré les Saint-Genois c'est justement ce qui nous est apparu et c'était même notre slogan : créer du lien. C'est notre objectif. Effectivement, il y a eu une crise sanitaire à gérer depuis notre arrivée. Vous avouerez que la création de liens est plus compliquée quand on ne peut pas sortir et rencontrer, échanger, à plus de six ou dix personnes. On ne peut pas boire un café ensemble. Néanmoins, elle est quand même toujours sous-jacente dans nos projets. C'est aussi cela la vision. Ce n'est pas qu'une vision au niveau des bâtiments. C'est aussi une vision au niveau de qui va vivre dans ces bâtiments.

Pour en revenir à mon exemple sur la loi SRU, nous avons décidé ensemble et porté, notamment avec Madame MAROLLEAU, au vu du déficit de la Ville, que désormais dans tous les programmes il y aura 30 % de logements sociaux. Que fait-on quand on rencontre les promoteurs ? Il s'agit de leur dire que ce projet doit être qualitatif. Par exemple, au niveau du stationnement ce sera le minimum, mais on promet d'autres types de mobilité. Un local vélo est-il accessible ? Il ne faut pas que ce soit un obscur local à vélo au fin fond de la copropriété. Est-ce qu'il y aura des vélos en auto-partage ? Est-ce qu'il y aura dans ces constructions de nouvelles pièces qui correspondent au développement du télétravail ? C'est cela aussi la vision de la Ville pour qu'elle soit effectivement plus durable et plus apaisée.

Au niveau du logement et de l'urbanisme, nous pourrions en parler longtemps, car ce sont aussi des charges à partager. Monsieur PEREZ lui a fait allusion assez rapidement. C'est vraiment quelque chose que l'on souhaite porter, notamment au travers de notre ferme collective.

Au niveau des mobilités : pour bien vivre ensemble, il faut aussi pouvoir se déplacer de manière sécurisée. C'est pourquoi nous travaillons notamment avec la Métropole. C'est parfois assez conflictuel. On a tous subi le débat sur le « Chaucidou ». À un moment donné, il faut aussi être courageux et dire comment on fait pour prendre des décisions qui, certes, ne sont pas forcément les plus populaires, et pour travailler sur un souhait global d'abaisser la vitesse dans la ville.

Pour en revenir à la Métropole, parce que Monsieur PEREZ, y a fait allusion, il est vrai qu'au niveau de la communication sur les dispositifs métropolitains, comme ECORENOV, nous sommes tout à fait d'accord pour en faire la publicité. Il est vrai qu'on aimerait bien avoir une vision plus claire de la PPI et des budgets. Quand on aura une orientation plus fléchée, ce sera peut-être plus simple d'en faire la promotion.

Par rapport à la Métropole, vous avez demandé si le centre-ville sera financé par la Métropole. Je le crois. Je vais vous lire un extrait du pacte métropolitain, pour lequel nous aurons bientôt un Conseil en mars et sur lequel nous allons discuter : « Les coopérations Métropole/communes seront prioritairement concentrées sur ces sujets et permettront d'agir de façon cohérente sur l'ensemble du territoire métropolitain en faveur de la transition écologique et de la justice sociale du territoire. La stratégie numéro un du pacte est la revitalisation des centres-bourg avec les objectifs qui sont poursuivis : économique, social, urbain, un commerce vecteur d'animation urbaine et d'attractivité, territorial, enjeu des équilibres centre/périphérie et de l'autonomie des bassins de vie pour limiter les déplacements des habitants. »

Notre projet de redynamisation du centre porte sur un centre-ville où on puisse se déplacer d'une manière plus apaisée, pour pouvoir accéder aux commerces, sur lesquels nous sommes en train de mener une politique de redynamisation très forte. Les commerçants nous le disent et nous en remerciant. Ce n'est pas pour nous jeter des fleurs, mais c'est vrai aussi que l'on essaie vraiment de faire des animations qui puissent attirer ces personnes. Nous aurons bientôt de nouveaux commerces. Nous en parlerons.

Par rapport aux axes que nous portons, nous sommes tout à fait dans les orientations métropolitaines, car finalement ce sont aussi des orientations générales. Nous avons tous envie de vivre dans une ville plus verte, plus apaisée, qui correspond à nos valeurs.

Je rappelle que nous votons une présentation au titre de l'exercice 2021 du Rapport d'Orientations Budgétaires, prévue à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales. Nous votons aussi le fait que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires a été effectuée. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE Motion adoptée par 32 voix
Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.**

Votes contre :

Fabien BAGNON, Nejma REDJEM, Eric PEREZ

Le vote du groupe Saint Genis Verte, Solidaire et Citoyenne a été modifié en fin de séance par M.Bagnon (voir * p69)

Mme la MAIRE : « Vous votez contre le fait que nous ayons présenté quelque chose. Merci. Nous allons passer à la délibération suivante.

Il y a une demande de Madame BEZZAYER sur le tchat. Je lui passe la parole. »

Mme BEZZAYER : « Merci Madame la Maire. Je souhaite répondre à Monsieur PEREZ. Certes, nos ambitions culturelles vous paraissent minimes, cependant elles sont juste réalistes. Elles essaient surtout de coller aux envies des habitants et des partenaires culturels. Nous soutenons la création en recevant des résidents à La Mouche.

Il ne faut pas oublier que la culture est là pour être populaire et non élitiste et surtout, en cette période essentielle où réside parfois dans le minimum.

Il y a le haut de l'iceberg. Vous voyez effectivement que La Mouche est fermée, mais sous l'iceberg, les équipes sont au travail. Elles sont là en présentiel ou en télétravail. Elles ne lâchent rien. Elles n'abandonnent pas les compagnies. Elles sont en résidence à La Mouche. Personne ne lâche rien au niveau de la culture. Effectivement, les salles sont fermées, mais

vous le verrez d'ici quelques semaines ou quelques mois, quand les choses se seront améliorées. »

Mme la MAIRE : « *Merci Madame BEZZAYER. C'était très important. Je vous remercie d'avoir partagé votre émotion sur le secteur de la culture, que nous soutenons.*

8. PERSONNEL COMMUNAL

Création des postes de gestionnaire de la commande publique et de gestionnaire en charge des recettes et de l'optimisation des financements

Rapporteur : Madame Laure LAURENT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Depuis 2014, au sein des services Finances-Contrôle de gestion et Commande Publique, un agent assumait les fonctions de gestionnaire de la commande publique, mais également la gestion des recettes.

Suite à la mutation de cet agent, à la numérisation croissante, à l'évolution constante des réglementations, le recrutement et l'exercice des deux fonctions par une même personne devient complexe et s'avère inopérant pour les 2 services concernés.

Aussi, au regard de ce contexte, des besoins identifiés en matière de recherche de recettes, notamment, d'une réflexion sur l'optimisation de l'achat public, il est proposé d'identifier 1 ETP supplémentaire qui serait réparti sur les deux services Finances-Contrôle de gestion et Commande Publique, ce qui amène la collectivité à avoir 1 ETP de gestionnaire administratif et financier des marchés publics et 1 ETP de gestionnaire en charge des recettes et de l'optimisation des financements.

Le gestionnaire administratif et financier des marchés publics aura pour missions principales de contribuer à la définition et à la formalisation des besoins en intégrant des dimensions durable, environnementale, réglementaire et économique, de suivre les marchés en terme d'exécution administrative et financière ; et aussi de contribuer d'une part au développement de la politique d'achat et de la culture « commande publique » au sein de la collectivité, et d'autre part à la mise en place de la négociation et de nouvelles techniques d'optimisation des achats.

Le gestionnaire en charge des recettes et de l'optimisation des financements sera chargé, notamment, de préparer et exécuter budgétairement et comptablement l'ensemble des recettes de la collectivité, d'optimiser la recherche de subventions et financements externes et d'en assurer le suivi.

En conséquence, il convient de créer ces 2 emplois permanents, qui correspondent budgétairement à 1 seul poste supplémentaire de la façon suivante :

<i>Service</i>	<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Grades</i>	<i>Temps de travail</i>
Finances	Gestionnaire en charge des recettes et de l'optimisation des financements	B	Rédacteur Territorial	- Rédacteur - Rédacteur principal 2ème classe	Temps complet
		C	Adjoint administratif	- Adjoint Administratif - Adjoint Administratif 2ème classe - Adjoint Administratif 1ère classe	

Commande publique	Gestionnaire administratif et financier des marchés publics	B	Rédacteur Territorial	- Rédacteur principal - Rédacteur principal 2ème classe	Temps complet
		C	Adjoint administratif	- Adjoint Administratif - Adjoint Administratif 2ème classe - Adjoint Administratif 1ère classe	

Ces emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Vue la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34, 3-2 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique commun Ville et CCAS recueilli lors de la séance du 17/12/2020 ;

Vu l'avis de la commission n° 4 du 21 janvier 2021 ;

Vu l'exposé du rapporteur;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CRÉER** les emplois permanents de Gestionnaire de la commande publique et de gestionnaire en charge des recettes et de l'optimisation des financements tels que proposés dans la présente délibération.
- **APPROUVER** le tableau des emplois permanents de la Ville, affectés aux services finances-commande publique tel que proposé dans la présente délibération.
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Ville, au chapitre 012
- **AUTORISER** Madame la Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements.

Mme la MAIRE : « *Merci Madame LAURENT. Y a-t-il des questions complémentaires ? Madame ROTIVEL.* »

Mme ROTIVEL : « *Merci Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues, si nous ne contestons pas la nécessité pour la Ville d'avoir des effectifs nécessaires pour réaliser ses missions, nous nous interrogeons sur la faisabilité financière de l'ensemble des créations des postes que vous nous proposez depuis les élections.*

Nous vous invitons à mettre à jour le tableau des effectifs de manière à ce qu'en face des créations de postes, que vous jugez nécessaires, puissent être supprimés les postes non occupés et non nécessaires, afin d'obtenir des opérations équilibrées qui ne grèvent pas les finances communales.

Par ailleurs, s'agissant de services ressources, dont nous connaissons la qualité, nous nous interrogeons sur la pertinence de multiplier par deux l'effectif sur les missions concernées et surtout sur le financement de la mesure. Nous nous abstenons donc. Merci. »

Mme la MAIRE : « Madame LAURENT. »

Mme LAURENT : « Merci Madame la Maire. Pour ce poste, il s'est passé quelque chose. On avait un agent dans le service des Finances et commandes publiques. C'était un agent C et qui, semble-t-il, avait des compétences excellentes. À son départ, semble-t-il, avant notre arrivée, vous avez lancé un recrutement pour le remplacer. Or, ses qualités n'ont pas été retrouvées dans un recrutement. En fait, la réflexion s'est située essentiellement si le poste correspondait à une vraie compétence ou si on avait eu affaire à une exception personnelle.

Deux choses nous ont motivés. Aujourd'hui, nous allons orienter une nouvelle politique de recherche de subventions extérieures plus accentuée : bien répondre aux appels à projet ou de la Région, de l'État, des financeurs et se mettre vraiment à fond sur les recherches de subventions pour le projet. C'est un objectif.

Notre deuxième objectif est d'améliorer les négociations d'achat. On espère aller jusqu'à - 3 ou - 4 % sur l'ensemble de nos achats sur l'année 2021 par une simple meilleure négociation avec les fournisseurs.

Cela demande une compétence et du temps, qui n'était pas aujourd'hui dans l'effectif du service des Finances et commandes publiques. C'est un besoin. On peut dire aussi que c'est une réponse à notre volonté politique sur certaines missions.

Mme la MAIRE : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Nous passons au vote. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE Motion adoptée par 29 voix
Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.**

6 abstention(s) :

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

9. PERSONNEL COMMUNAL

Création des emplois permanents de Brigadier de soirée - Maître chien

Rapporteur : Madame Marylène MILLET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la nouvelle majorité municipale en matière de sécurité et de la mise en place d'une brigade de soirée à la police municipale, la collectivité a décidé de recruter 2 Maîtres chiens.

Les agents assureront les missions de brigadier de soirée, à savoir assurer la tranquillité publique sur l'ensemble du territoire, assister les forces de sécurité de l'état lors de l'exécution de leur mission, assurer l'assistance aux personnes.

Il convient de créer l'emploi permanent de Brigadier de soirée- Maître chien.

Service	Emploi	Catégories	Cadres d'emploi	Grades	Temps de travail
Police Municipale	Brigadier, Maître chien	C	Agent de police municipale	- Gardien-Brigadier - Brigadier Chef Principal	Temps complet

Vue l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;
Vu le tableau des emplois et des effectifs;

Vu l'avis favorable du Comité Technique commun Ville et CCAS recueilli lors de la séance du 01/09/2020 ;

Vu l'avis de la commission 4 du 21 janvier 2021

Vu l'exposé du rapporteur;

- **CRÉER** l'emploi permanent de Brigadier de soirée-maître chien
- **CRÉER** 2 postes permanents de Brigadier de soirée-maître chien
- **APPROUVER** en conséquence le tableau des emplois permanents de la Ville,
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Ville, au chapitre 012
- **AUTORISER** Madame la Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

Mme la MAIRE : « J'imagine que certains veulent peut-être intervenir ou demander des éclaircissements par rapport à la création de ces postes. »

Mme REDJEM : « Merci Madame la Maire. Le sujet de l'armement de la police de proximité a déjà été évoqué. Vous vous doutez donc probablement du sens du vote que j'apporterai à cette délibération.

Je souhaite tout de même vous faire part ici des motifs qui m'amèneront à la refuser.

D'abord, sur la forme. Vous nous demandez d'approuver la création d'un emploi de brigadier de soirée maître-chien. Pour vous dire la vérité, j'aurais eu plus de facilité à approuver la création d'un emploi de brigadière de soirée maîtresse chien. Jacky BÉJEAN nous indiquait tout à l'heure lors de la présentation du plan d'actions relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes vouloir féminiser les titres et fonctions des agentes, notamment pour les emplois genrés.

Reconnaissez qu'il aurait été de bon ton de s'appliquer cette mesure dès ce projet de délibération. En tout cas, cela m'aurait rassuré. Je vous sais réellement sensible à cette cause, Madame la Maire, et nous ne doutons pas que vous saurez conduire vos équipes dans ce sens.

Ainsi, nous n'aurons plus à nous prononcer sur la création des postes concernant le gestionnaire administratif et financier des marchés publics ou le chef de service superstructure.

Vous avez compris le sens de mon propos. J'en resterai donc là, sans même vous demander de faire appliquer l'écriture inclusive dans l'ensemble de nos communications municipales.

Il me reste simplement à espérer, sur les deux postes de brigadier de soirée maître-chien, que vous souhaitez créer, que l'un au moins soit pourvu par une femme.

Ensuite, sur le fond, c'est déjà l'absence d'élément chiffré qui m'a conduite à m'abstenir sur la délibération concernant le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, car j'aurais aimé connaître, par exemple, quel est concrètement l'écart moyen entre le salaire des femmes et des hommes sur la commune et à partir de quel écart vous estimerez avoir atteint vos objectifs.

De la même manière, vous nous présentez la création de cette équipe de police municipale comme fondamentale pour l'avenir et la sécurité de Saint-Genis-Laval, mais à aucun moment ne nous sont présentés les rapports de gendarmerie nationale ni même ceux de vos propres services de police faisant état de la délinquance sur notre commune en 2020, mais aussi lors des années antérieures afin que l'on puisse avoir une vision éclairée sur le sujet.

Aujourd'hui, sur Saint-Genis-Laval, j'aimerais comprendre de quoi et de qui vous avez peur pour justifier l'armement de femmes et d'hommes, leur suréquipement par des moyens technologiques et maintenant animalier alors que la mission première d'une police municipale, faut-il le rappeler, est d'assurer la prévention de l'ordre public.

Je ne chercherai pas à vous convaincre ici ce soir. Votre choix est entériné et vous le mènerez à bout. Il n'empêche que ce soir mes pensées vont à Rémi FRAISSE, à Steve MAIA CANIÇO, à Adama TRAORÉ et aux 174 autres personnes décédées suite à l'intervention des forces de l'ordre en 43 ans en France.

Ce soir, mes pensées vont aux jeunes qui ne cessent de manifester et qui ont manifesté pour la première fois en répondant à l'appel lancé à travers le mouvement « Black Lives Matter » n'ayant qu'un mot à la bouche : justice.

Ces actions de mobilisation ont permis au plus grand nombre d'être sensibilisés au racisme qui sévit encore en France et particulièrement dans les banlieues. Vous le savez sûrement, Madame la Maire, chers collègues municipaux, mais selon le rapport d'enquête du défenseur des droits, publié en juin 2020, je cite : « En moins de 10 ans, les discriminations fondées sur l'origine et la couleur de peau ont presque doublé entre 2008 et 2016, passant de 6 % à 11 % sur la période ». Ce clivage de notre société s'explique aussi par une doctrine du maintien de l'ordre qui n'a pas changé. Si vous voulez bien croire Alexandre LANGLOIS, secrétaire général de la CGT-Police, il nous dit que ce qui a changé c'est la gestion de la crise sociale par la répression. On favorise l'escalade de la violence. Tout est mis en place pour que cela se passe mal sur le terrain. Il ne s'agit pas de contenir, mais d'aller à l'affrontement.

Je laisserai donc aux férus des chiffres le soin de vous demander lorsque vous nous interrogerez sur l'opportunité de faire évoluer à la hausse le régime indemnitaire de votre police municipale, combien coûtera aux Saint-Genois ce service. Quelle part de la masse salariale et quelle part du budget global représentera-t-il sur votre mandat ?

Je les laisserai vous interroger sur le coût de ce service à l'issue de votre mandat lorsqu'il aura été créé. Ce soir, je n'ai pas la tête à cela. Ce soir, je souhaite simplement vous alerter sur le signal que vous envoyez. Une chose est sûre : ce n'est pas la Ville dont nous rêvons que vous nous demandez de bâtir à travers cette délibération.

Avant de conclure mon propos, je voulais d'ores et déjà souhaiter la bienvenue aux femmes et aux hommes qui composeront la nouvelle équipe de police, car, comme vous l'avez compris, c'est bien avec ce projet politique sécuritaire que je ne suis pas d'accord et pas avec la nécessité d'une police de prévention.

Je vous remercie pour votre écoute.

Une dernière chose : j'aurais aimé que l'on m'indique aussi où seront hébergés les chiens ou les chiennes, qui arpenteront les rues de notre ville lorsque ces animaux ne seront pas en mission. Merci Madame la Maire.

Mme la MAIRE : « Merci. Madame ROTIVEL. »

Mme ROTIVEL : « Merci Madame la Maire. Je vais parler au nom de Guillaume COUALLIER, qui avait prévu de faire cette intervention, mais qui n'arrive pas à se connecter.

Madame la Maire et chers collègues, chaque Conseil devient l'occasion de créations de postes. Nous peinons à voir la logique globale de la gestion du personnel, outre celle du chiffre. Comme vous l'aviez noté, nous avons approuvé la création de postes supplémentaires pour renforcer l'effectif de la police municipale, mais là, malgré les explications qui nous ont été données, la pertinence de la création de ces deux postes nous interroge réellement. Est-ce lié à un vrai projet ou de simples opportunités ?

Par ailleurs, nous notons qu'il est question de brigade de soirée et non plus de nuit, comme vous l'évoquiez lors du Conseil début décembre par la voix de Monsieur HORNUS. Cela correspond-t-il à une réduction du projet ou à une nouvelle vision ? Cela mérite clarification, car en effet sur ce sujet, plus que tout autre, le flou n'est pas permis.

Enfin, nous invitons à une réflexion plus poussée sur l'équité entre agents du service de police municipale. En effet, qui dit horaires différents, dit régime indemnitaire différent, ce qui est bien normal. Ce qui l'est est moins au sein d'un même poste est de considérer que ce sont systématiquement les mêmes agents, qui feront les mêmes horaires. Or, il n'y a pas

différentes sortes de policiers municipaux. Ces inégalités ne risquent-elles pas d'affaiblir le collectif de travail ?

Devant toutes ces interrogations, nous nous abstenons. Merci. »

Mme la MAIRE : « *Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole sur le tchat ? Non. Monsieur HORNUS. »*

M. HORNUS : « *Merci Madame la Maire. Je vais me lever, car je voudrais rendre hommage à nos gendarmes : Arno Mavel, Cyrille Morel et Rémi Dupuis, tués lors d'une intervention. Je veux aussi rendre hommage à Clarissa JEAN-PHILIPPE, agent de police municipale non armée, tuée à l'époque de l'attaque de l'Hyper Cacher à Paris.*

Ensuite, je ne vous cache pas que je suis quand même étonné par ces prises de positions idéologiques. Quand j'entends dire que vous n'avez pas les comptes rendus de la police et de la gendarmerie, sachez que ceux-ci sont confidentiels. On n'a pas le droit de les diffuser. Seule Madame la Maire les a. Madame la Maire et moi-même recevons tous les jours le compte rendu de la police municipale. Une fois par semaine, nous avons le point de ce qui se passe à Saint-Genis-Laval par la brigade de gendarmerie. Je ne peux pas vous en faire la litanie, mais si vous le souhaitez, je peux demander l'autorisation à la préfecture et je serais ravi de vous emmener voir et discuter avec le patron de la gendarmerie. Vous verrez l'état de la situation aujourd'hui à Saint-Genis-Laval et ce à quoi les forces de l'ordre sont confrontées.

Ensuite, Madame REDJEM, avant de juger, il faut peut-être attendre de voir ce qui va se passer. Je tiens à porter à votre connaissance que dans les recrutements effectués par les Services et moi-même, nous avons une femme qui va rejoindre la brigade de nuit. S'il y avait eu des femmes avec des chiens, notre choix aurait peut-être été différent. Je vous rappelle aussi, et je suis pourtant 100 % pour la promotion des femmes dans la sécurité, qu'elle soit publique ou privée, que l'on ne peut pas recruter quelqu'un sur la base d'un genre. C'est une discrimination. Nous avons été trois à procéder au recrutement, avec Madame GAIDDON et Madame DALLET et je crois que tous les trois nous avons étudié toutes les options qui s'offraient à nous afin que le poste de police municipale soit féminisé. Aujourd'hui, il n'y a qu'une femme. Si j'en crois votre posture et votre logique, je ne sais même pas si je peux encore dire « femme » ou autre chose. C'était pour faire un point de situation rapide.

Je ne sais pas ce que je peux dire d'autre. Vous avez posé tellement de questions.

Sur l'hébergement des chiens, sachez que les agents qui vont nous rejoindre sont propriétaires de leurs chiens et à ce titre nous n'avons pas besoin de créer de chenils. C'est effectivement ce que nous avons évalué ensemble. C'était complexe envisagé. Les agents auront leurs chiens et les chiens sont en poste de police comme cela se fait dans toutes les polices.

Je reviens sur une réflexion sur la démultiplication des moyens techniques. Autant que je me rappelle, à l'occasion du premier Conseil Municipal, votre groupe minoritaire a lui-même confirmé avoir bien pris en compte le retrait du régalien en matière de sécurité. D'ailleurs, vous aviez dit que vous preniez vos responsabilités et j'aurais pensé que vous vous seriez au moins abstenus. Je vois que vous avez voté contre cette délibération et que vous n'avez pas voté. Bref.

À un moment donné, il faut prendre des décisions politiques. Nous ne mentons à personne. Nous avons dit ce que nous voulions faire en matière de sécurité locale. Si on veut que la police travaille sur le projet que nous avons, c'est-à-dire faire de la prévention et de la proximité sur le projet -Madame TOURI l'a répété, nous travaillons beaucoup ensemble avec Laure LAURENT et Delphine CHAPUIS sur le projet du parcours éducatif- et si nous voulons monter notre police municipale au niveau attendu par rapport aux enjeux et à ce qui va arriver avec l'arrivée du métro, d'un point de vue politique, nous ne pouvons pas renoncer à mettre des moyens en place. D'une part, cela avait été voté, d'autre part, c'est la nécessité du terrain. J'en suis bien désolé. Je préférerais que l'on fasse autre chose, mais c'est ainsi malheureusement. Nier la réalité du terrain c'est être aveugle. J'en ai terminé. Merci. »

Mme la MAIRE : « Merci. Pour répondre à Madame REDJEM, peut-être que la féminisation des emplois est une bonne proposition. En revanche, j'avoue avoir été très choquée par vos propos concernant vos pensées, qui ne vont pas à untel, mais à certaines personnes. Je trouve que ce n'est pas digne d'une élue de la République. Quand on est élu on travaille avec les forces de police, avec les forces de l'État, ou alors vous êtes un groupuscule contre l'État. Vous ne souhaitez pas travailler avec eux. Franchement, vos propos m'ont choquée. Je me permets de vous le dire.

En plus, quand vous dites : « De quoi avez-vous peur ? », nous n'avons pas peur. Allez regarder, Madame, ce qui se passe dans certains immeubles. Des personnes nous écrivent, car elles n'osent pas rentrer le soir de leur travail. Allez voir les voitures qui brûlent ou les incivilités du quotidien. Est-ce que l'on ne doit pas répondre à cela ? Est-ce que nous, avec le concours de l'État, nous ne devons pas y répondre ?

Comme je vous en avais déjà fait état, on constate actuellement que l'État a du mal sur certains quartiers et le Préfet nous a demandé de les aider et de les assister. Que fait-on ? Faut-il attendre par dogmatisme sans renforcer la police, sans l'armer ou au moins l'équiper ? On attend parce que nous vivons dans des quartiers tranquilles et que c'est facile de condamner quand on n'y vit pas et que l'on ne vit pas au quotidien les incivilités et la violence. Vous parlez d'égalité entre les femmes et les hommes : allez justement dans les quartiers voir aussi ce que cette police peut apporter par rapport aux femmes qui peuvent être maltraitées. Je sais en plus que vous travaillez dans le social. Je suis d'autant plus choquée par rapport à votre prise de position, mais au vu des délibérations précédentes et du vote, que je respecte, on voit que vos positions sont hyper dogmatiques. J'avoue que je suis interloquée. On vous l'a dit tout à l'heure. Monsieur GONZALEZ vous en a fait part. Nous avons des Commissions dans lesquelles il n'y a pas de questions. Si vous aviez posé la question par rapport à ce recrutement concernant le maître-chien et si vous vous étiez renseignée, vous sauriez que le chien n'est pas qu'une arme. C'est un animal de compagnie. Quand il y a des brigades canines c'est un élément qui crée aussi du lien et permet d'engager la conversation. Que croyez-vous ? Que nous allons lâcher les chiens contre les gens ? C'est cela votre vision ? Je me le demande. Renseignez-vous sur justement l'apport du chien.

Dans les brigades de nuit, ils sont justement un moyen de pacification et d'engagement de la conversation, notamment avec des personnes qui pourraient être en situation délictueuse. Si nous avons la possibilité d'intervenir rapidement c'est aussi d'une manière coordonnée puisqu'en fait ce n'est pas tout seul que l'on veut travailler, c'est aussi avec nos collègues des différentes villes alentour. Vous pouvez répondre Monsieur BAGNON, si vous le souhaitez. On a vu aussi votre position.

Cet engagement pour la tranquillité publique c'est aussi un objectif de notre programme. Nous tenons à l'appliquer, d'où ce recrutement. Merci. Nous allons passer au vote. »

Mme REDJEM : « Est-ce que je peux répondre ? »

Mme la MAIRE : « Je crois que vous avez exprimé votre avis. Voulez-vous apporter un complément ? »

Mme REDJEM : « Je veux bien répondre à vos attaques gratuites. »

Mme la MAIRE : « J'ai dit que vos propos m'avaient choquée. Je ne vous ai pas attaqué. Merci. »

Mme REDJEM : « Par rapport aux chiens, je me suis suffisamment renseigné sur ce qu'est une police avec des chiens pour l'avoir vécu, particulièrement.

Pour la question des quartiers et être une fille dans un quartier : je l'ai vécu suffisamment aussi. Je pense que ce soir nous n'allons pas parler de ce que j'ai pu vivre et caler mon expérience par rapport à toutes ces choses.

Cela ne me semble pas dogmatique de demander des éclaircissements sur une police qui est de plus en plus armée, qui monte en violence systématiquement. En face, on n'a pas forcément des GI JOE. Il faut aussi apaiser les consciences et arrêter de faire cette escalade-là et stigmatiser. Ce n'est pas dogmatique de dire cela.

En revanche, j'aimerais quand même que l'on entende qu'il y a beaucoup d'autres solutions : des solutions de prévention et de discussions. Aujourd'hui, je constate uniquement un effectif sécuritaire qui augmente. En revanche, sur la prévention, vous avez avancé la dernière fois des études de prévention. Ce n'est pas non plus incroyable comme dispositif. Dans les écoles, on n'a pas non plus beaucoup de réponses sur toutes ces problématiques-là.

Je ne vois pas en quoi c'est choquant de dire qu'il y a aussi d'autres solutions. Répondre à la violence par la violence, on a vu ce que cela donne dans d'autres pays. On voit ce que cela donne dans certaines villes en France. Cela n'a mené à rien. Donc, je voulais juste terminer là-dessus, car je trouve que c'est un peu déplacé. Merci Madame la Maire. »

Mme la MAIRE : « *Merci pour vos propos extrêmement flous. Excusez-moi, mais « dans certaines villes » : j'aurais aimé que puissiez argumenter. Monsieur BAGNON, voulez-vous ajouter quelque chose ? »*

M. BAGNON : « *Vous m'interpellez alors que je ne demandais pas la parole. »*

Mme la MAIRE : « *Vous parliez. »*

M. BAGNON : « *J'ai le droit de communiquer avec ma collègue.*

Il y a une opposition et nous ne sommes pas obligés d'être d'accord. En l'occurrence, c'est un sujet sur lequel nous ne sommes pas en phase avec vos propositions. Je souhaiterais simplement que les débats soient sereins et que le ton que vous utilisez pour nous répondre soit plus apaisé. Nous ne sommes pas là pour nous faire gronder pour nos propos. Je pensais que cette époque était révolue. Je souhaite simplement que le ton soit un peu moins agressif. Merci. »

Mme la MAIRE : « *Si vous avez perçu de l'agressivité : ce n'était pas cela. Je vous ai dit que vos propos m'avaient choquée. Entre être choquée et être agressive, je pense que c'est totalement différent. J'ai le droit de vous reprocher aussi d'avoir une position dogmatique. Avoir des convictions c'est aussi pouvoir les exprimer. Merci Monsieur BAGNON.*

Madame TOURI va vous répondre, Madame REDJEM, de façon précise par rapport à vos interrogations. »

Mme TOURI : « *Je voulais revenir sur notre absence de politique de prévention. C'est ce que vous estimez, mais qui n'est pas vrai du tout puisque lors du dernier Conseil Municipal, nous avons parlé d'un poste supplémentaire d'éducateur de prévention sur les trois déjà existants.*

J'ai évoqué tout à l'heure les adultes relais, qui vont être des médiateurs sociaux et scolaires, qui vont intervenir dès que nous aurons finalisés le recrutement, nous l'espérons le plus vite possible. Cela va aussi venir apaiser les relations et renforcer le lien entre les habitants, la communauté éducative, les établissements scolaires. Ils travailleront en étroite collaboration avec nos policiers municipaux.

Je le répète c'est une réponse globale et complémentaire. La prévention va effectivement avec le travail que nous menons avec Monsieur HORNUS sur le volet de la sécurité. Cela va ensemble. Je ne peux pas dire autre chose.

Mme la MAIRE : « *Il y a aussi le PRE. »*

Mme LAURENT : « *Vous avez cité une absence dans les écoles. Le Parcours de Réussite Educative visait aussi à cibler un regard de prévention sur certains profils et difficultés dans les écoles. À travers le PRE, nous pourrions bien plus rentrer sur de la prévention, faisant intervenir peut-être des policiers municipaux sur une politique de prévention, sur le harcèlement, sur les phobies, sur les problèmes avec d'autres camarades, et qui peut être beaucoup plus efficace si on rentre dans l'école. La loi plus le PRE, qui est un dispositif social d'accompagnement, c'est totalement complémentaire. Nous rentrerons dans les écoles pour essayer de mieux répondre aux difficultés, notamment de harcèlement et de problèmes éducatifs liés aux prémices de délinquance. »*

Mme la MAIRE : « C'est non seulement complémentaire, mais ce n'est pas forcément à la même échelle. Sur ce que l'on démarre aujourd'hui sur la prévention, nous n'obtiendrons pas les fruits immédiatement. En revanche, il est aussi important d'avoir une réponse immédiate aux dégradations, aux incivilités et aux faits de délinquance, d'où le fait d'entamer en même temps un chantier sur la prévention et de répondre immédiatement aux faits de délinquance.

Nous avons une demande de parole de Monsieur GAUVAULT. »

M. GAVALT : « Merci Madame la Maire. Je voudrais compléter les réponses de mes collègues. Je fais partie de la Commission 3 et avec mes collègues, nous avons rencontré certaines associations culturelles et sportives. À ce titre-là, dans les échanges nous avons particulièrement mis en évidence l'importance de ce qui est proposé aux Saint-Genois, à tous les jeunes et les moins jeunes dans l'ensemble de la Ville. Nous avons eu le souci d'interroger ces associations sur la manière dont elles pouvaient apporter des éléments de réponse. Dans certains quartiers, dès lors que l'on peut apporter une réponse de « civilisation » auprès de certaines personnes c'est beaucoup mieux que d'amener un chien avec un maître chien, même si cela peut se faire paisiblement.

Nous avons tout à fait à cœur dans l'ensemble des relations que nous avons d'amener cette prévention et des relations pacifiées, en particulier, et vous l'avez dit, vis-à-vis de populations qui peuvent être en difficulté pour des raisons économiques et financières. Je rappelle que jamais les difficultés sociales ne peuvent excuser des comportements individuels, qui engagent la responsabilité personnelle. De ce point de vue-là, malheureusement, lorsque tel ou tel individu n'est pas volontaire à entendre l'importance de vivre ensemble et que lui-même utilise la force, j'aimerais savoir quelle réponse vous apportez, s'il n'y a pas de police avec des moyens, qui sont des moyens de contrainte vis-à-vis de certaines personnes, qui ne veulent pas entendre, et pour qui la relation à l'autre ne constitue pas le socle et le fondement du vivre ensemble. Il y a un vrai sujet. Je suis très heureux d'attendre vos propositions lorsque nous serons dans les Commissions. Plutôt que de rester muets : parlez et faites des propositions concrètes, plutôt que d'avoir ensuite une posture qui nie un certain nombre de réalités.

Par ailleurs, il ne s'agit pas ici de contester ce que dit l'un ou l'autre des élus, quels qu'ils soient, de la minorité ou de la majorité. Être un élu c'est comprendre que la décision et les actions menées vont au-delà de l'expérience personnelle. Il s'agit bien de considérer une multitude d'expériences pour pouvoir dégager des lignes fortes d'action. »

Mme la MAIRE : « Merci Monsieur GAVALT. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, nous passons au vote.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE Motion adoptée par 26 voix
Pour et 3 voix Contre, Abstention : 6.**

Votes contre :

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

6 abstention(s) :

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

10. PERSONNEL COMMUNAL

Création du poste du chef de service superstructure

Rapporteur : Madame Laure LAURENT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques, pour répondre à la mise en œuvre et au développement de nouvelles missions et projets voulus par la nouvelle majorité municipale, il convient de créer un poste pour seconder le Directeur des Services Techniques dans ses missions.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un emploi de Chef du service superstructure placé sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques. Il sera ainsi rattaché à la mission bâtiment et espaces publics. L'agent assurera la supervision ainsi que la direction et la coordination des interventions techniques sur le patrimoine bâti communal. Il devra, entre autres, garantir la gestion optimale des ressources humaines, budgétaires, matérielles et bâtimentaires du service Superstructures

Il convient de créer l'emploi permanent de Chef du service superstructure de la façon suivante :

<i>Service</i>	<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Grades</i>	<i>Temps de travail</i>
Superstructure	Chef du service superstructure	A	Ingénieur territorial	- Ingénieur - Ingénieur principal	Temps complet
		B	Technicien territorial	- Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe	

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Enfin, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984, l'emploi cité ci-dessus est susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Si le contractuel recruté est titulaire d'un diplôme d'ingénieur, il sera rémunéré sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. A contrario, si le contractuel recruté a un niveau de diplôme inférieur, sa rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34, 3-2, et 3-3;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique commun Ville et CCAS recueilli lors de la séance du 17/11/2020 ;

Vu l'avis de la commission n° 4 du 21 janvier 2021 ;

Vu l'exposé du rapporteur;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CRÉER** l'emploi permanent de chef du service superstructure tel que proposé dans la présente délibération.
- **APPROUVER** le tableau des emplois permanents de la Ville, affectés au service superstructure, tel que proposé dans la présente délibération.
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Ville, au chapitre 012
- **AUTORISER** Madame la Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Mme la MAIRE : « Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous passons au vote. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

11. PERSONNEL COMMUNAL

Evolution du régime indemnitaire de la Police Municipale

Rapporteur : Madame Laure LAURENT

Considérant la création d'une brigade de soirée de la police municipale au sein de la collectivité, conformément aux engagements pris par le nouvel exécutif en matière de sécurité, et à l'issue des recrutements effectués, il convient de préciser les éléments de rémunération des agents intervenants dans ce cadre là.

En raison de la spécificité des fonctions exercées et de l'absence de corps assurant des missions équivalentes dans la Fonction publique de l'État, le régime indemnitaire des agents relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale a fait l'objet d'une construction juridique autonome résultant de l'article 68 de la loi du 16 décembre 1996 et par dérogation à l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

A - L'indemnité d'Administration et de Technicité - IAT

1) les bénéficiaires

- chef de service de police municipale principal 2ème classe jusqu'à l'indice brut 380
- chef de service de police municipale jusqu'à l'indice brut 380
- brigadier chef principal
- gardien brigadier

Pour les agents titulaires, stagiaires à temps complet, non complet, temps partiel.

2) coefficients applicables

Grades ouvrants droit à l'IAT	Coefficient maximum
Chef de service de police municipale princ. 2ème classe (<i>jusqu'à l'indice brut 380</i>)	8
Chef de service de police municipale (<i>jusqu'à l'indice brut 380</i>)	8
Brigadier chef principal	8
Gardien brigadier	8

3) Critères d'attribution

Les critères évoqués ci-après ne sont pas cumulatifs et dépendent également du grade de l'agent.

- ✓ Contenu du poste
- ✓ Conditions d'exercices des missions
- ✓ Encadrement / animation d'équipe

4) Conditions d'attribution et de versement

Le montant individuel attribué au titre de l'IAT est défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, en fonction des critères fixés. L'IAT fait l'objet d'un versement mensuel.

5) Conditions de cumul

L'IAT est cumulable avec l'indemnité spéciale de fonctions et avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

6) Modulation en cas d'absence

En cas de congés de maladie ordinaire, longue maladie, grave maladie, longue durée, accident de service, de trajet ou maladie professionnelle, la suppression de l'IAT suivra les mêmes conditions que l'ensemble des autres primes du régime indemnitaire mensuel.

B - L'indemnité spéciale mensuelle de fonctions des agents, des chefs de service et des directeurs de police municipale

1) Les bénéficiaires

- Cadres d'emplois concernés
 - ✓ catégorie A : Directeur de police municipale
 - ✓ catégorie B : Chef de service de police municipale
 - ✓ catégorie C : Agent de police municipale

Pour les agents titulaires, stagiaires à temps complet, non complet, temps partiel.

2) Montants maximums individuels

À ce jour, compte tenu des effectifs de la collectivité, la réglementation en vigueur ne prévoit pas la possibilité d'avoir un directeur de police municipale (catégorie A). Aussi, les montants évoqués ci-dessous concernent uniquement les cadres d'emploi de catégorie B et C.

L'indemnité spéciale de fonction est calculée en appliquant un taux individuel au montant mensuel du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension de retraite perçue par le fonctionnaire concerné (hors supplément familial de traitement et indemnité de résidence).

Le taux maximum individuel est fixé comme suit :

Grades ouvrants droit à l'indemnité spéciale	Taux maximum individuel
Catégorie B - Chef de police municipale principal 1ère classe Chef de police municipale principal 2ème classement Chef de service de police municipale	22% jusqu'à l'IB 380 du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension 30% au-delà de l'IB 380 du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension
Catégorie C - Chef de police municipale Brigadier chef principal Gardien brigadier	20% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension

3) Conditions d'attribution et versement

Le montant individuel attribué au titre de l'indemnité spéciale de fonctions est défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté, en fonction des critères fixés par la présente délibération. L'indemnité spéciale de fonctions fait l'objet d'un versement mensuel.

4) Conditions de cumul

Les agents relevant des cadres d'emplois de la police municipale de catégorie B et C peuvent cumuler l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions avec l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

C. Nouvelle Bonification Indiciaire

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) est attribuée aux fonctionnaires (stagiaires ou titulaires) qui occupent un emploi comportant une responsabilité ou une technicité particulières. Le fonctionnaire doit exercer effectivement les fonctions attachées à l'emploi, mais également occuper l'emploi en y étant affecté de manière permanente.

La mise en place de la nouvelle géographie prioritaire au 1er janvier 2015 a eu un impact sur l'attribution de la NBI, certaines fonctions ouvrant droit à cette bonification, comme les fonctions de sécurité sur ces quartiers prioritaire.

Enfin l'article 2 du décret 2006.780 permet une majoration maximale de la NBI pour exercice en quartier prioritaire de la politique de la ville à hauteur de 50 % dans les cas suivants :

- Lorsqu'ils sont confrontés à des sujétions plus particulières ;
- lorsqu'ils assument des responsabilités spécifiques ;
- lorsqu'ils participent à la mise en œuvre d'actions liées à la politique de la ville.

Aussi, compte-tenu des sujétions particulières liées au travail de nuit, il est proposé de majorer la NBI de 50%, soit d'attribuer une NBI pour ces agents de 22,5 points.

D. Majoration du taux horaire pour travail de nuit

Par ailleurs, les agents amenés à travailler, dans le cadre de leurs horaires habituels, entre 21 heures et 6 heures, peuvent percevoir une indemnité horaire conformément aux décrets n°61-467 du 10 mai 1961 et n°76-208 du 24 février 1976.

Le taux horaire de l'indemnité pour travail normal de nuit est fixé à 0,17 euro.

Ce montant peut être majoré en cas de travail intensif ; le taux horaire de majoration spéciale est fixé à 0,80 euro.

E - L'indemnité chien

Dans le cadre de la brigade de soirée, la collectivité recrute 2 brigadiers maîtres chien. Ces agents sont recrutés avec leurs chiens ; ceux-ci seront mis à disposition de la collectivité dans le cadre du temps de travail de leurs propriétaires. En contrepartie de cette mise à disposition, la collectivité prendra en charge, notamment, les frais couvrant la nourriture et le suivi médical du chien.

Tous ces éléments seront traduits dans une convention de mise à disposition du chien.

Au regard de la nouveauté de ces recrutements et des pratiques dans les autres collectivités, la ville de Saint-Genis-Laval propose un remboursement de frais à hauteur de 250 € mensuel. Le montant de cette indemnité sera ré-étudié chaque année.

Mesdames, Messieurs

Vu les textes précisant les éléments de rémunération de la filière police municipale :

- Article 68 - Loi 96-1093 du 16 décembre 1996
- Décret 97-702 du 31 mai 1997 modifié pour les cadres d'emplois des agents de police municipale et des gardes champêtres
- Décret 2000-45 du 20 janvier 2000 modifié pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale
- Décret 2006-1397 du 17 novembre 2006 pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale

Vues les délibérations antérieures sur le régime indemnitaire des agents de la collectivité et des policiers municipaux :

- Délibération 03.2006.026 du 14 mars 2006 portant actualisation du régime indemnitaire des agents de la ville de Saint-Genis-Laval
- Délibération 01.2019.010 du 29 janvier 2019 concernant la modification de la période de référence pour la suppression du Régime Indemnitaire en cas d'absence maladie
- Délibération 07.2017.054 du 29 juin 2017 portant compléments à la délibération du 24/01/2017 sur les modalités d'attribution en cas d'absence de l'agent
- Délibération 01.2017.006 du 24 janvier 2017 portant mise en place du RIFSEEP

Vu l'avis du Comité Technique commun de la Ville et du CCAS du 26/01/2021;
Vu l'avis de la commission 4 du 21 janvier 2021;
Vu l'exposé du rapporteur;

Je vous demande de bien vouloir autoriser Madame la Maire à :

- **DECIDER** que la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2017 instituant le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et la délibération du 22 mars 2006 sont partiellement modifiées .
- **APPROUVER** l'attribution des indemnités suivantes à la filière Police Municipale:
 - 1.1 Indemnité spéciale mensuelle de fonction:
 - 1.2 Indemnité d'Administration et de technicité.
 - 1.3 la majoration de la NBI pour la brigade de soirée
- **APPROUVER** la mise en place d'une indemnité « chien » pour couvrir les frais des brigadiers « maîtres chiens »
- **AUTORISER** Madame la Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer les conventions de mise à disposition de chien de défense pour la Police municipale
- **DECIDER** que les dispositions de cette présente délibération prendront effet à compter de l'arrivée des agents, soit à compter du 01/03/2021
- **DIRE** que les fonds nécessaires au paiement seront inscrits au budget chapitre 012,

Mme la MAIRE : « Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous passons au vote. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE Motion adoptée par 34 voix
Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.**

Vote contre :
Nejma REDJEM

12. PERSONNEL COMMUNAL

Tableau des emplois permanents au 1er janvier 2021
Rapporteur : Madame Laure LAURENT

Mme la MAIRE : « Le tableau est assez conséquent et correspond peut-être à une question que se posait Madame ROTIVEL, à laquelle nous n'avons pas répondu tout à l'heure concernant l'ensemble des postes de la collectivité.

Pour répondre aussi à la remarque de Madame REDJEM, il est en partie féminisée, mais pas totalement, un peu sur les postes, mais pas pour les cadres d'emplois.

On ne peut que mieux faire en termes de présentation. En revanche, il est intéressant d'avoir l'état des lieux des différentes catégories de postes présents dans la collectivité.

Madame LAURENT va vous faire une présentation, peut-être pas détaillée, mais si vous avez des questions, nous y répondrons. »

Mme LAURENT : « Vous avez tous eu le tableau. En gros, nous avons été alertés par la Trésorerie sur une mise en conformité. Depuis 2016, on nous demandait pour chaque arrêté de rappeler la délibération sur laquelle le cadre d'emploi était créé, ce qui était parfois difficile parce que cela pouvait remonter à quelques années, voire quelques dizaines d'années.

Pour mettre cela en conformité, nous avons choisi de travailler sur un état des lieux à un moment donné, au 1^{er} janvier 2021. C'est pourquoi vous avez une liste par secteur et par service, qui a le mérite de poser les catégories et les cadres d'emplois, mais aussi d'avoir nommé les emplois occupés.

Vous avez pu remarquer dans la première colonne, et cela a été le travail du service RH, de travailler sur chaque service en nommant les emplois.

Aujourd'hui, lorsque nous aurons un arrêté, nous ferons foi de cette délibération, qui suffirait apparemment, en concertation avec la Trésorerie principale, pour être en conformité au niveau des arrêtés. »

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce sens, la Ville a délibéré une multitude de fois sur la création de ses emplois permanents.

Or, le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, prévoit que la mise en paiement de la première rémunération d'un agent impose, sur l'acte d'engagement de ce dernier, la référence à la délibération créant l'emploi pour lequel il a été recruté.

Dans ce contexte, face à la multitude de délibérations et parfois de leur ancienneté, et dans un souci de clarté et d'efficacité, il est proposé de reprendre l'ensemble des emplois permanents créés, au sein d'une délibération globale par service, chaque année, afin d'obtenir une situation actualisée au 1^{er} janvier.

Ainsi au 1^{er} janvier 2021, la situation est la suivante :

Pour le service Communication :

Emploi	Catégories	Cadres d'emploi	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3	Temps de travail	Postes créés	Postes pourvus
Responsable du service communication	A	Attaché territorial	oui	Temps complet	1	1
Chargé.e de communication de la Mouche	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	0,8
Chargé.e de communication et gestion de projets	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
	C	Adjoint administratif territorial				
Community manager	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
Responsable de la	B	Rédacteur	non	Temps	1	1

publication du magazine et attaché.e de presse		territorial		complet		
Chargé.e de missions événementiel et protocolaire	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e administrative du service communication et vie associative	C	Adjoint administratif territorial	non	28h/35	1	1

Pour les services Finances - Contrôle de gestion ; Commande Publique ; Juridique - Archives - Foncier :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Directeur administratif et financier	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Responsable du service finances - contrôle de gestion	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e de l'exécution budgétaire	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e budgétaire et comptable	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	2	1,8
Gestionnaire administratif et financier des marchés publics	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	0
Responsable du service de la commande publique	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	0,9
Responsable du service juridique - foncier - archives	A	Attaché territorial	oui	Temps complet	1	1
Gestionnaire administratif en charge de la gestion locative - assurance et fournitures	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Assistante du service juridique - foncier - archive	C	Adjoint administratif territorial	non	17h30/35	1	1

1. Pour le service Informatique :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable du service informatique	A	Ingénieur territorial	non	Temps complet	1	1
Chef de projet technique des systèmes d'information	B	Technicien territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e de support des systèmes d'information	B	Technicien territorial	non	Temps complet	1	1
Technicien formateur	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	1	1
		Adjoint administratif territorial				

Pour la Direction Ressources Humaines :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Directeur des Ressources Humaines	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e du service Ressources Humaines	C	Adjoint administratif territorial	non	21h/35	1	1
Responsable du service paie - carrière - absence	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
Gestionnaire paie - carrière - absence	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	2	2
Chargé.e de recrutement	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Responsable formation - Conseiller en évolution professionnelle et prévention	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
Conseiller en réglementation statutaire	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e de service polyvalente	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1

Pour le Cabinet du Maire :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Assistant.e du Maire	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
Secrétaire des élus	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1

Pour la Direction Générale :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Directeur Général des Services	Emploi de Direction	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Directeur Général Adjoint	Emploi de Direction	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e de direction	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	0,7

Pour la Direction de la Mission services à la population :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Directrice de la Mission services à la population	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e de direction	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Coordonnateur de l'animation territoriale associative et des événements	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e de mission culture et patrimoine	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
Moniteur d'éducation musicale	/	/	non	Temps complet	1	1

Pour la Direction Urbanisme - Logement :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Directeur de l'aménagement urbain	A	Ingénieur territorial	non	Temps complet	1	0
Responsable du service urbanisme	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Responsable du service habitat logement	B	Technicien territorial	non	Temps complet	1	1
Référent.e habitat logement	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e service urbanisme	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e service urbanisme / voirie	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e urbanisme - projets	A	Ingénieur territorial	non	Temps complet	1	1

Pour le service Développement Économique, Cohésion Sociale, Jeunesse :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable du service développement économique et cohésion sociale	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e de diagnostic économique	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e de missions relations entreprises / emplois	A	Attaché territorial	oui	Temps complet	1	0,6
Chef de projet de la cohésion sociale	A	Attaché territorial	oui	Temps complet	1	1
Coordonnateur jeunesse	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	0
Responsable de secteur réussite éducative	B	Animateur territorial	non	Temps complet	1	1

Assistant.e administratif et comptable du service développement économique et cohésion sociale	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	0,6
Agent développement jeunesse / animateur adolescents	C	Adjoint territorial d'animation	non	Temps complet	1	1
Assistant.e financier - Régisseur comptable	C	Adjoint administratif territorial	non	28h/35	1	1

Pour le Mixcube :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Directeur du mixcube	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Secrétaire du mixcube	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Responsable adultes - seniors - familles	B	Animateur territorial	non	Temps complet	1	1
Animateur Enfance	C	Adjoint territorial d'animation	non	Temps complet	1	1
Animateur socio-linguistique	B	Rédacteur territorial	non	22h/35	1	1
Écrivain public	B	Rédacteur territorial	non	17h30/35	1	1

Pour l'unité Entretien Ménager:

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable de l'unité entretien ménager des locaux	C	Agent de maîtrise	non	Temps complet	1	1

Agent d'entretien ménager	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	6	6
Agent d'entretien ménager	C	Adjoint technique territorial	non	28h/35	1	1

Pour l'unité Espaces verts :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable de l'unité espaces verts	B	Technicien territorial	non	Temps complet	1	1
Jardinier	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	9	9
Jardinier - Gardien de cimetière	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	1	1
Responsable de secteur géographique	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	2	2
Responsable de secteur géographique	C	Agent de maîtrise	non	Temps complet	1	1

Pour le service Infrastructure :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable du service infrastructure	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Secrétaire chargé.e des espaces publics et des espaces verts	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1

Pour l'unité Maintenance des bâtiments :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable de l'unité maintenance des bâtiments	B	Technicien territorial	non	Temps complet	1	1
Agent de Maîtrise / plombier	C	Agent de maîtrise	non	Temps complet	1	1
Plombier	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	2	2
Électricien	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	2	2
Peintre	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	1	1
Serrurier	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	1	1

Pour l'unité logistique :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable de l'unité logistique et gestionnaire service infrastructure	C	Agent de maîtrise	non	Temps complet	1	1
Agent manutentionnaire	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	3	3

Pour le service Administratif du service technique :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable du service administratif et financier des services techniques	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé .e d'accueil du service technique	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e d'accueil et secrétaire du service développement durable	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Gestionnaire comptable	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e d'accueil et gestionnaire des salles communales	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e du suivi des marchés publics dits grands projets de la mission bâtiments et espaces publics	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
	C	Adjoint administratif territorial				
Gardien de la salle d'assemblée	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	1	1
Gestionnaire du parc automobile	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	1	1

Pour le service Superstructure :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Directeur des services techniques	Emploi de direction	DST	non	Temps complet	1	1
Assistant.e de direction de la mission bâtiment et espaces publics	B	Rédacteur territorial	non	Temps complet	1	1
Coordinateur technique enfance-enseignement-CCAS	B	Technicien territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e de mission accessibilité et projets transversaux	B	Technicien territorial	non	Temps complet	1	1
Chef de l'unité des chantiers extérieurs	B	Technicien territorial	non	Temps complet	1	1

Pour le service Développement Durable :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Chef du service développement durable	B	Technicien territorial	non	31h30/35	1	0
Chargé.e de mission fluide	A	Ingénieur territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e de sécurité	B	Technicien territorial	non	Temps complet	1	1

Pour le service Affaires Générales :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable du service Affaires Générales	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e d'accueil affaires générales / standard	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	2	1,5
Chargé.e d'accueil affaires générales / secrétariat	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	0,9
Chargé.e d'état civil	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	5	5
Assistant.e du Pôle Service Public	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	0

Pour le service B612 (Médiathèque) :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Directeur du B612	A	Bibliothécaire territorial	non	Temps complet	1	1
Secrétaire - Gestionnaire comptable	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Responsable du pôle des collections	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	non	Temps complet	1	1
Agent de bibliothèque - secteur documentaire	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	non	Temps complet	1	1
Agent de bibliothèque - secteur 0-12 ans	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	non	Temps complet	1	1
Agent de bibliothèque - secteur Musique et Cinéma	C	Adjoint territorial du patrimoine	non	Temps complet	1	1
Agent de bibliothèque - secteur Musique et Cinéma	C	Adjoint territorial du patrimoine	non	17h30/35	1	1
Agent de bibliothèque - secteur 0-12 ans	C	Adjoint territorial du patrimoine	non	Temps complet	1	1
Agent de bibliothèque - secteur Fiction	C	Adjoint territorial du patrimoine	non	Temps complet	3	3
Agent de bibliothèque - Coordinateur secteur jeunesse	C	Adjoint territorial du patrimoine	non	Temps complet	1	1
Responsable du pôle du développement et de la coordination transversale	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	non	Temps complet	1	1
Agent de bibliothèque -	C	Adjoint territorial du		Temps	1	1

Action culturelle et médiation		patrimoine	non	complet		
Agent de bibliothèque - Secteur actualité, accueil et vie locale	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	non	Temps complet	1	1
Animateur numérique	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	non	Temps complet	1	1

Pour le service la Mouche :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Directeur du spectacle vivant et du théâtre la Mouche	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Régisseur général	B	Technicien territorial	non	Temps complet	1	1
Technicien spectacle	C	Agent de maîtrise	non	Temps complet	1	1
Opérateur projectionniste - Coordinateur cinéma	C	Agent de maîtrise	non	Temps complet	1	1
Médiateur cinéma	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Responsable administratif et comptable de la Mouche	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	0,8
Chargé.e des relations publiques	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e d'accueil - billetterie	C	Adjoint administratif territorial	non	28h/35	1	1
Chargé.e de l'action culturelle, scolaire et d'accueil - billetterie	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1

Pour le service des Sports (dont gymnases et stades) :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable du service des sports	A	Conseiller territorial des APS	non	Temps complet	1	1
Assistant.e du service des sports	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Coordinateur technique des sports	C	Agent de maîtrise	non	Temps complet	1	1
Éducateur des APS	B	Éducateur des APS	non	31h30/35	1	1
Éducateur des APS	B	Éducateur des APS	non	17h30/35	1	1
Gardien de stade	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	4	4
Responsable d'équipe des équipements sportifs de plein air	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	1	1
Gardien de gymnase	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	5	5
Agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	3	3

Pour l' Accueil Périscolaire Guilloux - APG :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable APG/CME	C	Adjoint territorial d'animation	non	Temps complet	1	1
Animateur enfance / jeunesse APG	C	Adjoint territorial d'animation	non	17h30/35	2	1,3

Pour le service Administratif enseignement :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Responsable du service enseignement	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e du service enseignement	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e administratif et financier	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Chargé.e d'accueil ASF	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1

Pour les Groupes Scolaires :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Référent.e groupe scolaire	A	Attaché territorial	non	Temps complet	1	1
Référent.e groupe scolaire	C	Adjoint territorial d'animation	non	Temps complet	1	1
Référent.e groupe scolaire	C	Adjoint territorial d'animation	non	31h30/35	1	1
Agent d'entretien des écoles	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	10	9,9
Agent d'entretien des écoles	C	Adjoint technique territorial	non	33h15/35	1	1
Agent d'entretien des écoles	C	Adjoint technique territorial	non	31h30/35	1	1
Agent d'entretien des écoles	C	Adjoint technique territorial	non	28h/35	1	1
ATSEM	C	Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles	non	Temps complet	11	10,2
ATSEM	C	Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles	non	33h15/35	8	8
Gardien de groupes scolaires	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	2	2

Pour le service Petite Enfance :

Emploi	Catégories	Cadres d'emploi	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3	Temps de travail	Postes créés	Postes pourvus
Responsable du service enfance	A	Conseiller territorial socio-éducatif	non	Temps complet	1	1
Coordinatrice petite enfance déléguée - Chargé.e de l'accueil des familles	A	Educateur de jeunes enfants	non	Temps complet	1	1
Assistant.e budgétaire et comptable	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Responsable RAM des Barolles	A	Puéricultrice cadre de santé	non	Temps complet	1	1
Responsable RAM des Collonges	A	Puéricultrice territoriale	non	Temps complet	1	1

Pour la Crèche « P'tits Mômes »:

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Directrice de la crèche collective et familiale	A	Puéricultrice territoriale	non	Temps complet	1	1
Aide maternelle	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	4	3,6
Aide maternelle	C	Adjoint technique territorial	non	28h/30	1	0
Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture territoriale	non	Temps complet	5	3,6
Cuisinier	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	1	1
EJE / Adjointe de direction	A	Educateur de jeunes enfants territorial	non	Temps complet	1	0,8
EJE / continuité de direction	A	Educateur de jeunes enfants territorial	non	Temps complet	1	1
EJE	A	Educateur de jeunes enfants territorial	non	Temps complet	1	1
Secrétaire comptable de la crèche les P'tits Mômes	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
Assistant.e maternel	C	Assistant.e maternel	non	/	10	10

Pour le service Police Municipale :

<i>Emploi</i>	<i>Catégories</i>	<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel en 3-3</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>
Chef de poste du service de Police Municipale	B	Chef de service de police municipale	non	Temps complet	1	0
Chef du service de Police Municipale	B	Chef de service de police municipale	non	Temps complet	1	1
Chargé.e d'accueil et assistant.e administratif	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	1	1
ASVP et régisseur placier	C	Adjoint technique territorial	non	Temps complet	1	1
ASVP et régisseur placier	C	Adjoint administratif territorial	non	Temps complet	2	2
Policier municipal de jour	C	Agent de police municipale	non	Temps complet	2	2
Policier municipal de jour	C	Gardien - brigadier de police municipale	non	Temps complet	4	4
Policier municipal de nuit	C	Gardien - brigadier de police municipale	non	Temps complet	4	0
Technicien de vidéo-protection et télésurveillance	B	Technicien territorial	non	Temps complet	1	0

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34, 3-1, 3-2, et 3-3 ;

Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs;

Vu l'information du Comité Technique commun Ville et CCAS lors de la séance du 17 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission n° 4 du 21 janvier 2021 ;

Vu l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** le tableau des emplois permanents de la Ville au 1^{er} janvier 2021 tel que proposé dans la présente délibération.

Mme la MAIRE : « Avez-vous des questions par rapport à cette présentation ? Non. Nous passons au vote. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Mme la MAIRE : « L'ordre du jour étant achevé, il n'y a plus de délibération ni de questions orales.

Concernant le prochain Conseil Municipal, nous avons dû en ajouter un, qui se tiendra le 4 mars à 19 heures et concernera le pacte métropolitain. En fait, nous étions tenus dans un délai réglementaire, qui démarre à partir du 29 janvier et qui s'écoule jusqu'à la séance du Conseil métropolitain du 15 mars. Nous n'avions pas prévu de Conseil pendant ce laps de temps. C'était trop court, car on n'a pas complètement finalisé et discuté concernant le pacte métropolitain. J'ai rencontré aussi Madame GEOFFROY, qui s'est mise à disposition des Maires, et je la remercie. Elle est Vice-présidente à la Métropole en charge du dialogue avec les élus sur le pacte métropolitain. Je la rencontrerai en février. Cette date du 4 mars nous semblait plutôt intéressante. Il est vrai que c'est un Conseil supplémentaire. En revanche, le pacte traitant tous les sujets, on vous propose que son examen soit fait en conférence des Présidents élargie, c'est-à-dire que le Président d'un groupe peut venir avec un ou deux élus pour poser des questions et travailler sur cette proposition de pacte métropolitain.

Monsieur BAGNON souhaitez-vous ajouter quelque chose ? »

* **M. BAGNON** : « Je souhaiterais que l'on revienne sur notre vote concernant la délibération N°7, sur le rapport d'Orientations Budgétaires, comme vous l'avez indiqué, il s'agit bien d'une prise d'acte et donc nous prenons acte. Merci. »

Mme la MAIRE : « Ce n'est pas une prise d'acte, mais vous votez une présentation. C'est un vote. On ne donne pas son avis sur la présentation. C'est peut-être cela la précision. C'est pourquoi j'avais bien assisté sur le fait que l'on votait une présentation et le fait que l'on ait tenu un débat. Il n'y a pas de souci.

M. BAGNON : « Nous votons favorablement. »

Mme la MAIRE : « Merci pour cette précision. J'avoue que j'ai été un peu surprise.

La séance étant terminée, je vous remercie. Nous vous donnons rendez-vous le 4 mars. En attendant, prenez soin de vous, car je crois que nous en avons tous bien besoin et aussi prenons soin de nos proches et de tous les Saint-Genois. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 11/03/2021
La Maire de Saint-Genis-Laval
Marylène MILLET